

BILAN 2022 ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

...l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



PRÉAMBULE

Le Comité Syndical de l'EPAGE HuCA est invité à tenir un débat sur la base de la présentation par le Président d'un rapport sur les orientations budgétaires, conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants.

Le rapport et le débat à l'appui de sa présentation ont pour but de présenter à l'assemblée délibérante :

- Les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et local étant évoqué,
- Les actions mises en œuvre et les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le présent document aborde successivement les éléments suivants :

I. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

II. FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

III. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPAGE

IV. BILAN DES ACTIONS 2022 ET PROSPECTIVES 2023

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

○ Programmes d'actions pluriannuels à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune > Page 23

○ Entretien des cours d'eau et prévention des inondations > Page 29

○ Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations > Page 35

Ressource en eau > Page 57

○ Amélioration de la qualité des eaux et plan déchets > Page 61

○ Information, Sensibilisation, Education, Formation > Page 70

I - Contexte socio-économique et environnement général

1.1 Contexte national et local

Dans le cadre de la loi NOTRe et de la loi du 27 janvier 2014 sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été créée et rendue obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Avec l’objectif originel de concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d’inondation dans l’aménagement de son territoire et dans les documents d’urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l’écoulement des eaux et gérer les zones d’expansion des crues), cette nouvelle compétence repose sur l’article L.211-7 du Code de l’Environnement qui la définit au travers de 4 alinéas :

- 1° L’aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique.
- 2° L’entretien et l’aménagement d’un cours d’eau, canal, lac ou plan d’eau, y compris les accès à ce cours d’eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d’eau.
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d’Agglomération Provence Verte se sont substituées dès le 1er janvier 2018 et pour la GEMAPI aux communes-membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l’Huveaune (SIBVH), qui était devenu de fait Syndicat Mixte (SMBVH).

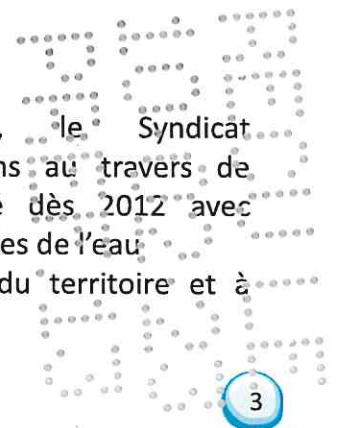
La création et la mise en œuvre de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont venues modifier l’organisation territoriale sur une grande partie du bassin de l’Huveaune.

En outre, le renforcement des politiques européennes et de leurs déclinaisons nationales et locales, de prévention des risques inondations et de préservation de la biodiversité, valorise les actions des Syndicats de bassin et leurs actions de gestion intégrée à cette échelle cohérente d’intervention.

1.2 Evolutions du Syndicat de l’Huveaune : statuts, labellisation EPAGE et fonctionnement

Rappel (source statuts de l’EPAGE HuCA) :

Historiquement et depuis sa création en 1963 par les 3 communes aval de l’Huveaune, le Syndicat de l’Huveaune intervient pour le compte de ses membres pour assurer des missions de prévention des inondations au travers de travaux hydrauliques et d’entretien des berges. A l’appui de la démarche de Contrat de Rivière qu’il avait engagé dès 2012 avec les partenaires du territoire, le Syndicat a fait évoluer progressivement et en continu ses missions au regard des enjeux réglementaires de l’eau (Directive cadre sur l’eau et Directive inondation) mais également des enjeux locaux, notamment liés à l’aménagement du territoire et à la valorisation des usages.





Suite à une révision de statuts au 31 décembre 2013, le Syndicat de l'Huveaune a fait évoluer ses missions à l'échelle globale du bassin versant. Du fait de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 et suite aux conclusions de la première phase de la démarche SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales de l'eau) menée à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat est devenu SMBVH (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune) par arrêté préfectoral en date du 19 février 2019. Cette révision a entériné la substitution des communes historiquement membres par les 2 EPCI devenus alors membres, Métropole AMP et communauté d'Agglomération de Provence Verte. Le SMBVH avait dans la foulée engagée une démarche de reconnaissance EPAGE, qui a mené à sa labellisation en date du 4 novembre 2020.

La démarche SOCLE a formalisé ses conclusions au premier semestre 2021 afin de définir l'organisation pérenne à mettre en place pour les bassins versants concernés par la Métropole AMP, et a abouti de fait à une nouvelle révision des statuts du SMBVH, en vue de devenir un EPAGE compétent sur un territoire étendu et selon les modalités décrites dans les présents statuts formalisés de façon concertée entre les membres du Syndicat et en réponse aux enjeux réglementaires et besoins territoriaux.

L'article 3 des statuts de l'EPAGE en définit l'objet, comme suit :

"L'EPAGE a pour vocation de définir et développer une stratégie à l'échelle des bassins versants de son périmètre et à l'interface terre-mer, en termes de prévention des inondations et de préservation, restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les enjeux de l'eau, le développement et l'aménagement durable du territoire, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et selon les principes de solidarité de bassins.

Il a pour objet d'impulser, d'animer et de mettre en œuvre une politique et une gestion intégrée et concertée des milieux aquatiques et en matière de prévention des inondations.

Pour ce faire :

- ***Il définit et met en œuvre les programmes d'actions et de suivi, selon les compétences et missions mentionnées à l'article 4 des présents statuts ;***
- ***Il coordonne les autres maîtrises d'ouvrage locales concernées, dans une recherche de synergie et de mutualisation à l'échelle de son périmètre ;***
- ***Il participe à l'animation, à la concertation et à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, des milieux aquatiques, des inondations, des ressources, en lien avec l'aménagement du territoire, le développement économique, l'urbanisme et littoral, la santé et salubrité publique, l'agriculture, la recherche, avec lesquels une articulation est nécessaire pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de son périmètre et une gestion adaptée du risque inondation.***

Il exerce son objet pour des actions relevant de l'intérêt général, ou de l'urgence, dans le respect des droits et obligations des propriétaires et de leurs associations."

1.3 Cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2023

Outre la LOI n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, concernant le contexte financier des collectivités territoriales, il convient d'évoquer :

Une augmentation conséquente de la taxe GEMAPI, levée par la Métropole à hauteur de 21.3 millions d'euros depuis 2021, votée par délibération du Conseil Métropolitain, à l'appui d'une approbation de la feuille de route GEMAPI pluriannuelle de la Métropole, cette feuille intégrant les actions portées et projetées par l'EPAGE, à l'appui d'une concertation en continu entre Métropole et EPAGE. La contribution statutaire (mais également dans le cadre de la convention de délégation de compétence GEMAPI) de cet EPCI au Syndicat se fait par le biais de cette taxe, dont le produit est affecté à un budget annexe dédié. Pour mémoire, la levée de cette taxe facultative avait été votée à hauteur de 5.4 millions d'euros par an pour l'ensemble de la Métropole en 2019 et 2020 ;

La mise en œuvre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, modifiant les critères d'éligibilité et affichant une baisse de 13% par rapport au précédent programme, ainsi que l'engagement contractuel de l'Agence de l'eau pour la phase 2 du Contrat de Rivière (formalisant le soutien de principe de l'EPAGE sur des taux définis) et sa contribution de principe à l'appui de la convention PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ; un engagement contractuel à l'appui d'un Contrat de Rivière transitoire pour 2023 et 2024 est en cours d'approbation par l'Agence de l'eau et permettra le financement d'un certain nombre de projets portés par notre EPAGE ;

La diminution depuis 2018 des aides financières de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur/Sud aux missions du Syndicat, se désengageant du soutien financier relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'engagement contractuel de la Région (délibération du 6 mars 2020) pour la phase 2 du Contrat de Rivière (formalisant le soutien de principe de l'EPAGE sur des taux définis) ; un engagement contractuel à l'appui d'un Contrat de Rivière transitoire pour 2023 et 2024 est en cours d'approbation par l'Agence de l'eau et permettra le financement d'un certain nombre de projets portés par notre EPAGE ;

Le maintien prévisionnel à ce jour des aides du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que son engagement contractuel pour la phase 2 du Contrat de Rivière et sa contribution de principe à l'appui de la convention PAPI ;

Les dispositifs de financements par l'Etat, mobilisables pour des actions de prévention des inondations : en effet, la labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes le rend éligible aux cofinancements sur des taux définis du Fond de Prévention de Risques Naturels Majeurs (FPRNM, autrement appelé Fonds Barnier) et au « programme 181 ». Cette contribution prévisionnelle de l'Etat est notamment cadrée à travers la convention PAPI dédiée pour les années 2021 à 2026.

Le **Fond Vert de l'Etat** mis en place récemment permettra de soutenir certains projets portés par notre EPAGE.

Les deux dispositifs de planification pluriannuelle portés par l'EPAGE permettent de façon exclusive de bénéficier de subventions : Contrat de Rivière pour l'Agence de l'eau et la Région, et PAPI pour le fonds Barnier de l'Etat.

L'effort important du Syndicat dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces outils vise à apporter une réponse technique priorisée et cohérente, et optimiser le niveau d'autofinancement de l'EPAGE et donc de la contribution financière de ses membres et notamment de la Métropole.

Sur la base de ce contexte financier, **l'EPAGE HuCA, avec l'ensemble de ses partenaires** (membres et partenaires financiers) pour préparer la poursuite de son action et la consolidation d'une programmation liée à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et des missions associées, mais aussi et surtout une feuille de route élargie à l'ensemble de son périmètre d'adhésion.

A ce titre, l'EPAGE HuCA souhaite entre autres :

Maintenir le niveau de service offert à ses EPCI membres et aux territoires des communes concernées, en réponse aux enjeux locaux, et les développer en lien avec l'extension de son périmètre administratif,

Conserver un autofinancement suffisant pour assurer la poursuite de ses missions et actions engagées dans le cadre de sa programmation pluriannuelle,

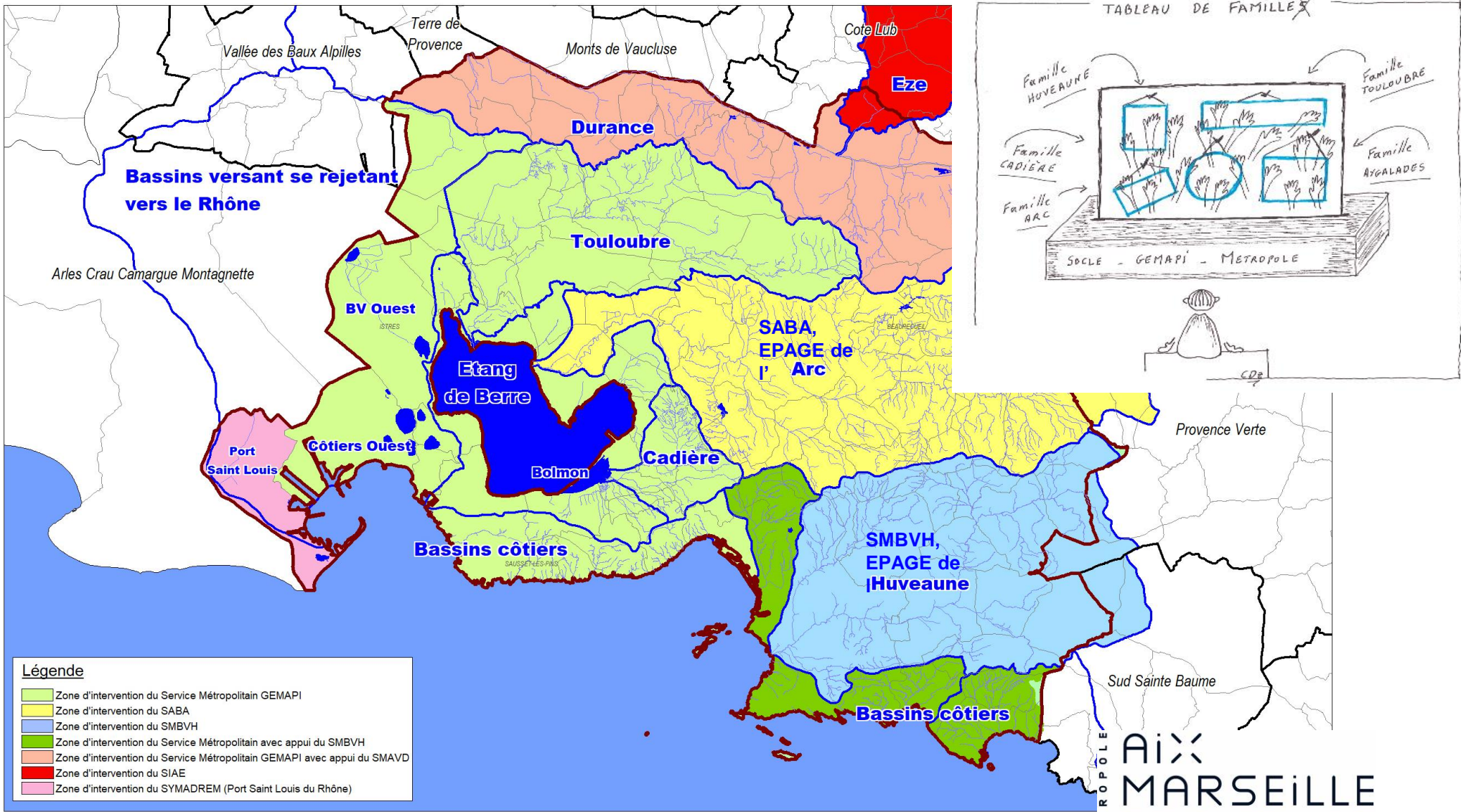
Répondre de façon efficace aux enjeux locaux de la GEMAPI et à la réglementation en vigueur en lien avec les milieux aquatiques (Directive Cadre sur l'Eau et Inondation).



II. Fonctionnement et évolutions institutionnelles



La compétence GEMAPI sur le territoire Métropolitain avant le 15 septembre 2022



D'un syndicat Intercommunal pour la gestion des inondations à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du littoral métropolitain

Création du SIH

Marseille
La Penne-sur-Huveaune
Aubagne

Apport d'une vision écologique
pour la gestion du cours d'eau

Révision des statuts

6 communes Huveaune

Contrat de Rivière

Gestion intégrée du BV
Concertation préalable

Révision statuts

> SIBVH

1963

2000

2007

2012

2013

2014

2015

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2014-2015

Construction de la programmation de phase 1 du Contrat

Constitution du Comité de Rivière
Agrément de l'AVP à Lyon (AE)

2015-2018

Signature du Contrat (28 oct 2015)

Mise en œuvre phase 1

2015-2017

Elaboration et mise en œuvre
SLGRI
(Etat)

PAPI (Syndicat)

SOCLE ph. 1

MISE EN ŒUVRE COMPÉTENCE GEMAPI

Révision des statuts

(arrêté du 22 févr. 2019)

Demande labellisation EPAGE

SMBVH – 24
communes transfert-délégation-prestation

Lancement 2^{de} phase Contrat de Rivière

Dépôt PAPI

SOCLE – ph. 2

Labellisation EPAGE du SMBVH

Labellisation PAPI Huveaune - Aygalades

Conclusions SOCLE

- Mise en œuvre du PAPI Huveaune-Aygalades
- Interventions sur territoire HuCA (QR)

Révision statuts

(arrêté du 15 Sept 2022)
Entrée en vigueur stat. EPAGE HuCA

Contrat de Rivière Transitoire vers Contrat BVs HuCA



Comité de Rivière du 13 février 2014 © Génopé



Commission ISEF N° 1 du 12 février 2015 © Génopé



Signature du Contrat de Rivière du 28 octobre 2015 © Ville d'Aubagne

Dès 2016, le Syndicat a été sollicité pour travailler étroitement aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et contribuer à la construction de la **démarche SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)** et à sa mise en œuvre. Cette assistance a consisté à :

- contribuer à la construction de la phase 2 de la démarche SOCLE de la Métropole,
- participer aux Groupes de Travail et réunions avec les élus.

Conformément aux conclusions de la démarche SOCLE à l'échelle de la Métropole, le SMBVH a mené à bien la procédure d'extension de son territoire en révisant ses statuts :

- Délibération pour approuver ses futurs statuts en date du 7 février 2022,
- Puis statuts approuvés par MAMP en date du 5 mai 2022 (D11797/22/CM),
- Et approuvés par la CAPV le 25 février 2022 (D2022-35),
- Obtention de la labellisation EPAGE pour l'ensemble du territoire HuCA auprès du Comité d'agrément du bassin Rhône-méditerranée à Lyon le 3 juin 2022,
- Arrêté interpréfectoral périmètre EPAGE HuCA le 24 août 2022,
- Arrêté interpréfectoral relatif à l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA le 15 septembre 2022.

En parallèle, l'EPAGE a tout au long de l'année poursuivi la mise en œuvre de son **évolution administrative et des modalités de son intervention**, selon 2 cadres distincts :

- **cadre statutaire**, pour le volet « entretien » de la compétence GEMAPI et pour l'ensemble des actions s'inscrivant dans le cadre de la gestion intégrée des milieux aquatiques.
- **cadre conventionnel**:
 - Les conventions de quasi-régie (interventions en dehors du BV Huveaune) ont été résiliées dès l'entrée en vigueur des statuts de l'HuCA.
 - Une convention de délégation de compétence pour les 5 années à venir a été établie avec la Métropole AMP pour encadrer le portage par l'EPAGE HuCA de projets d'aménagements au titre de la compétence GEMAPI (tous alinéas hors entretien, transféré).

Perspectives 2023:

- Vers une stabilisation administrative à l'appui de l'effectif de l'équipe de l'EPAGE qui restera autour de 20 à 23 agents
- Vers une prise de connaissance des nouveaux acteurs et enjeux du territoire d'extension
- Une poursuite de la force opérationnelle de l'EPAGE

Pour mémoire : les critères du décret du 20 août 2015 pour une reconnaissance EPAGE :

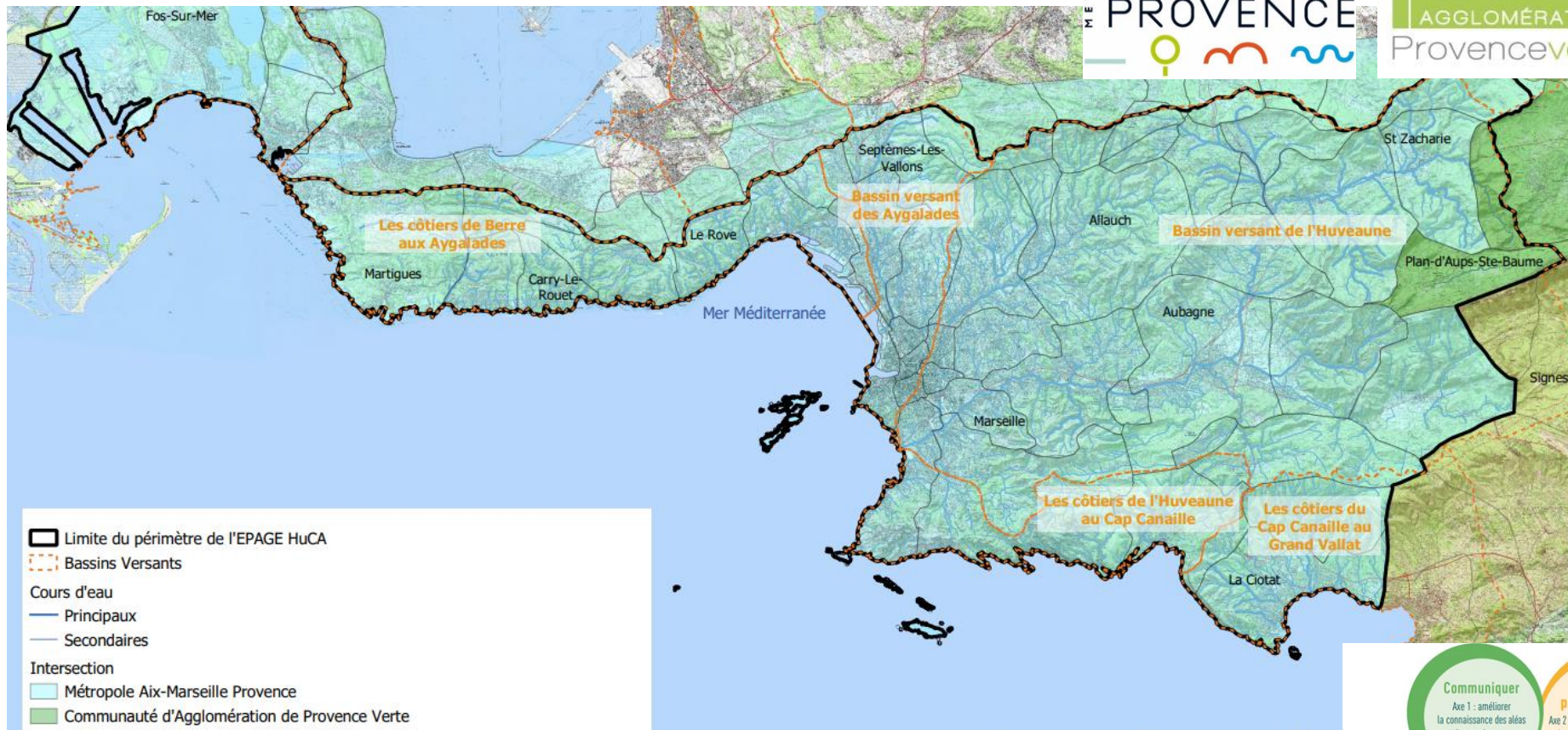
- cohérence hydrographique,
- capacité technique et financière,
- adéquation entre les missions du Syndicat et son périmètre d'intervention,
- absence de superposition.

Le territoire de l'Huveaune-Côtiers-Aygalades

- 40 communes
- 2 départements :
Bouches-du-Rhône et Var
- Plus de 1,15 millions d'habitants
- 1 032 km² - 400 km de cours d'eau ou axes d'écoulements

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

AGGLOMÉRATION
Provenceverte



Les 4 enjeux du contrat de rivière



Enjeu qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations



Enjeu gestion concertée et valorisation du bassin versant



Quelques éléments de bilan 2022 :

- 3 réunions du bureau et 4 Conseils Syndicaux :
 - > 7 février,
 - > 4 juillet ,
 - > 15 novembre (Elections)
 - > 13 décembre

Des rencontres spécifiques avec le Président et les élus ont été proposées à l'ensemble des communes nouvellement intégrées dans le territoire d'adhésion de l'HuCA. Les maires et élus ayant répondu favorablement aux invitations et/ou ayant sollicités l'EPAGE ont été rencontrés.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le **Vice-président de la Métropole** délégué à la GEMAPI.

Diverses réunions de Comités de pilotage visant à arbitrer sur les suites à donner à des projets, des réunions de concertation, ainsi qu'un Comité de Rivière Huveaune-Aygalades ont également eu lieu.

La constitution du Comité Syndical est définie dans le cadre des statuts de l'EPAGE et les élus-membres ont été désignés par leurs EPCI.

« Vision Métropolitaine »		
Titulaires	COULOMB	Jean Jacques
	EMERY	Michèle
	GBERTI	Roland
	GORGI	Jean Pierre
	MIQUELLY	Véronique
	PEROTTINO	Serge
	REALT	Didier
Suppléants	SIMON	Laurent
	BAZZUCCHI	Nicolas
	DE CALA	Lionel
	DEL GRAZIA	Marc
	DESTROST	Bernard
	HOFFMANN	Gilbert
	LAN	Michel
« Côtiers Ouest »	LEONARDIS	Jean Marie
	ROUSSET	Alain
	Titulaires	
	BURRIAT	Christelle
	CAMBESSEDES	Henri
Suppléants	ILLAC	Michel
	MOLINO	André
	DERKASPARIAN	Francis
	MASSE	Alain
	PATOT	Gérard



Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence
(20 titulaires et 20 suppléants)



Communauté d'Agglomération de Provence Verte
(2 titulaires et 2 suppléants)



« Côtiers Est »		
Titulaires	DE CANEVA	Marc
	SALVO	Ariette
Suppléants	MARTINEZ	Jean Marc
	ORTIZ	Joaquim
« Communes RIVERAINES Huveaune »		
Titulaires	AGOSTINI	Pascal
	BRULEY	Laurence
	FABRE	Claude
	FEDI	Alain
	JUSTE	Christine
	OLLIVIER	Christian
Suppléants	GOVERNALE	Emmanuel
	MEBROUK	Mohamed
	MOISE	Monique
	POLLUS	Alfred
	POURCHIER	Claude
	PRIGENT	Perrine
Titulaires	ARTUPHEL	Ollivier
	PAILLARD	Carine
	MEDA	Karine
Suppléants	PAILLARD	Olivier

Moyens humains et généraux de l'EPAGE HuCA

Le Syndicat est en évolution constante depuis sa création, tant sur le point des effectifs que des moyens techniques. Il s'adapte pour répondre au mieux aux évolutions de statuts.

Chiffres clefs à fin 2022 :

19 agents

12 fonctionnaires territoriaux
et 7 contractuels

- **De nouveaux locaux au 1er étage du même bâtiment (même bail avenanté que les précédents locaux):** un pas de plus a été effectué cette année 2022 avec l'emménagement dans de nouveaux locaux et l'acquisition de mobilier
- **Déploiement** de moyens adaptés pour le télétravail et les réunions en visioconférence, avec des postes de travail portables et web cam.
- **Parc automobile** renforcé de 3 véhicules, portant à 5 les moyens de déplacement, en LLD (1) et LOA (4)
- **L'effectif** s'est renforcé tant sur le pôle administratif que technique pour atteindre 19 agents. Un effectif à 55% féminin.
- Une forte représentation pour la filière technique avec 16 agents et 3 pour la filière administrative.
- De nouveaux cycles de travail sur 5 ou 4.5 jours et des cycles de 35, 37 ou 39 heures ont été mis en place
- **Encadrement de stagiaires :** la transmission tient une place importante au Syndicat et malgré la charge de travail des agents, le choix a été fait de maintenir l'accueil de 3 stagiaires.

L'équipe de l'EPAGE HuCA en décembre 2022





III. Situation Financière de l'EPAGE



Les **contributions statutaires** des membres pour 2022 ont été :

- MAMP : 1 485 000 € ,
- Provence Verte : 7 500€

Avec la Métropole, une **convention de délégation de compétence a été établie pour les années 2022 à 2027, et qui implique une contribution annuelle à ce titre.**

Un **suivi comptable et technique** a été mis en place, il reste à être simplifié pour réduire les délais de versement par la Métropole.

Avec une **soixantaine de conventions** en 2022 le Syndicat est également financé par ses partenaires, permettant de réduire la part de contributions statutaires :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ,
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ,
- Département des Bouches-du-Rhône ,
- Etat

Concernant l'activité financière :

- 650 opérations de mandatement ont été effectuées,
- 45 titres de recettes ont été émis.

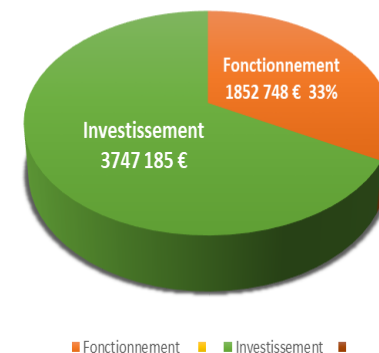
Bilan 2022

- Une remise à plat et une nouvelle **organisation de la gestion administrative**, appuyée par de multiples rencontres avec la trésorerie pour renforcer la coopération et l'efficacité des acteurs de la chaîne comptable.
- Un budget affiné avec l'intégration de **comptes de tiers.**
- **La reprise en direct** de la gestion des carrières,
- L'organisation de la récupération de la gestion avec le **SABA** pour l'établissement des payes.
- Marchés publics : uniformisation des **procédures** et dématérialisation.
- Renforcement de l'utilisation de **CHORUS PRO** (dématérialisation).
- Poursuite du chantier de mise à jour de **l'état de l'actif.**
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion comptable et financière.
- Récupération des données RH.

Perspectives 2023

- La poursuite de la **dématérialisation** des process comptables.
- L'internalisation de la **gestion des payes**
- L'optimisation de la **gestion budgétaire** La **réduction** des délais de paiement.
- La **formation** des agents.
- L'arrivée d'un **nouvel ingénieur** au 20 mars 2023
- De **nouveaux recrutements** (environ 2)

Budget 2022: 5 599 933€



III. Analyse de la situation financière de l'EPAGE

III.1 La dette

Elle se compose de trois emprunts dont :

- Deux d'une durée de 30 ans, contractés en 2011 et 2012 ;
- un en 2019 pour une durée de 25 ans ;

La charge en fonctionnement représente 1,42% des recettes réelles et en remboursement du capital 1,3 % des recettes réelles d'investissement.

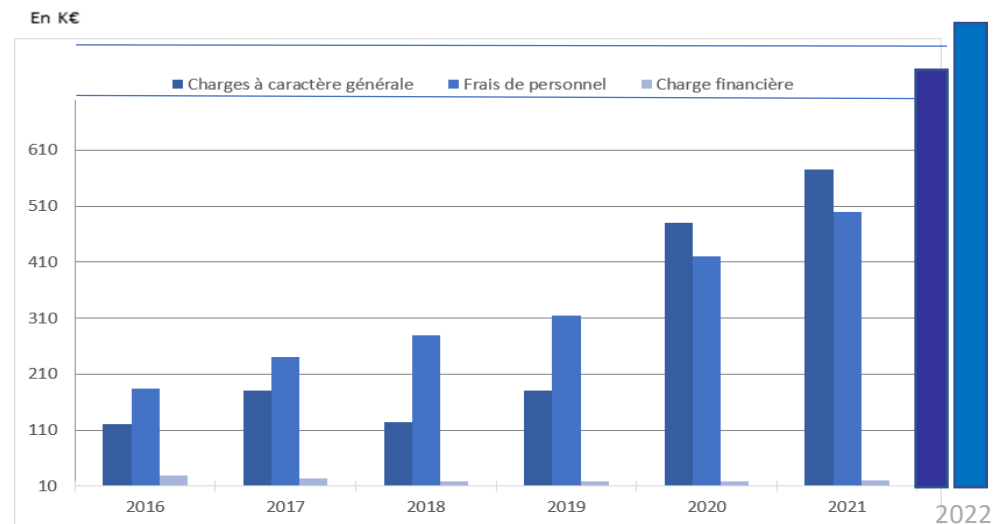
Deux emprunts sont à remboursement de capital fixe, le troisième souscrit auprès de la CDD, à taux variable est indexé sur le livret A. Aucun ne présente de caractère toxique.

La charge financière liée aux emprunts reste stable et faible et peut permettre d'envisager le recours à l'emprunt pour finaliser les grands projets d'aménagement programmés dans le cadre des prérogatives de l'EPAGE.

III.2 Le fonctionnement

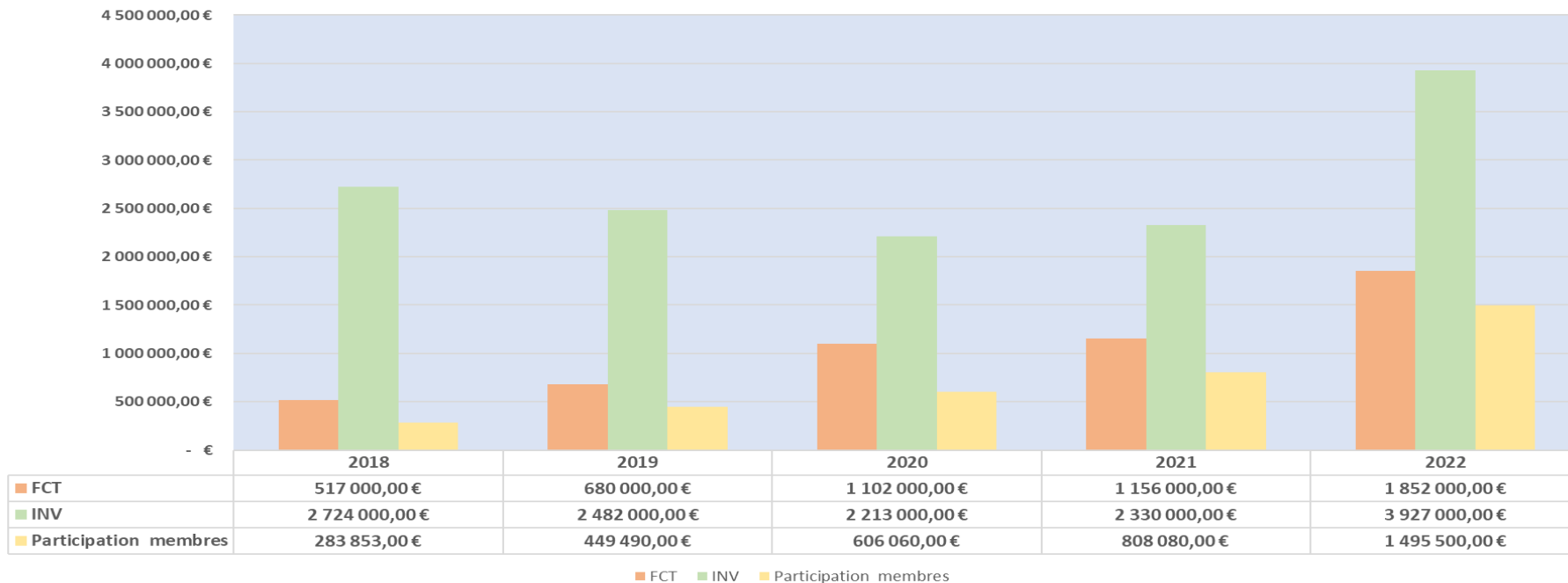
Le budget de fonctionnement continue à progresser, en lien avec l'extension des missions de l'EPAGE, tant en charges générales qu'en frais de personnel. S'il progressait de 10 à 20 % précédemment, il a plus largement augmenté entre 2019 et 2022. Sur la période entre 2014 et 2020 cela représente une augmentation de l'ordre de 600 %.

Pour rappel, l'équipe du Syndicat est passée de 1 agent en 2012 à 19 agents en 2022.



III.3 L'Investissement

Evolution de la répartition Budgétaire Fonctionnement/Investissement et participation des membres



III.4 Les Dépenses de personnel

	CA 2020	CA 2021	Réalisé 2022
Rémunération principale	154 000 €	176 000 €	242 000 €
Autres indemnités	68 000 €	95 000 €	128 000 €
Rémunération non titulaire	29 000 €	55 000€	135 000€
Alternant Apprentie	0	2 200€	9 000€



IV. BILAN DES ACTIONS 2022 ET PROSPECTIVES 2023

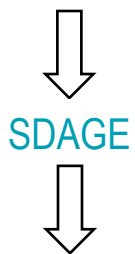


Des outils au service d'une gestion intégrée et concertée



Directive Cadre sur l'eau

Directive Inondation



**Enjeux locaux
+
Compétence GEMAPI
Feuille de route globale**

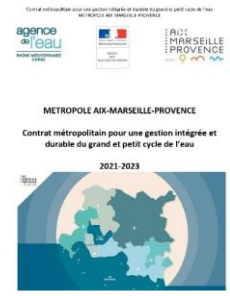


**Contrat de Rivière
Huveaune 2015-2022**



**PAPI Huveaune –
Aygalades 2020-2026**

Mais aussi ...



Contrat d'Aide Métropolitain



Contrat de Baie



Autres / Besoin locaux

La stratégie par bassin versant et la programmation pluriannuelle

En 2022, le portage des dispositifs de programmation (GEMAPI et autre) à l'échelle du bassin versant a été poursuivi, et notamment concernant les 2 outils contractuels pour lesquels le Syndicat est engagé en tant que porteur : le Contrat de Rivière et le PAPI. Ces missions de « portage » sont assurées par l'EPAGE entre autres par :

- l'animation de rencontres,
- le portage des procédures institutionnelles (réflexions techniques sur la programmation, suivi administratif, constitution des dossiers, négociation sur les plans de financement, constitution des bilans),
- la coordination et la fédération des différents acteurs concernés,
- le partage d'informations et de données,
- la co-construction d'un programme d'actions répondant aux enjeux réglementaires et du territoire,
- la contribution au suivi du Contrat de Baie de la Métropole marseillaise,
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrages à la mise en œuvre de leurs actions,
- le portage des actions entrant dans le champs de ses compétences.

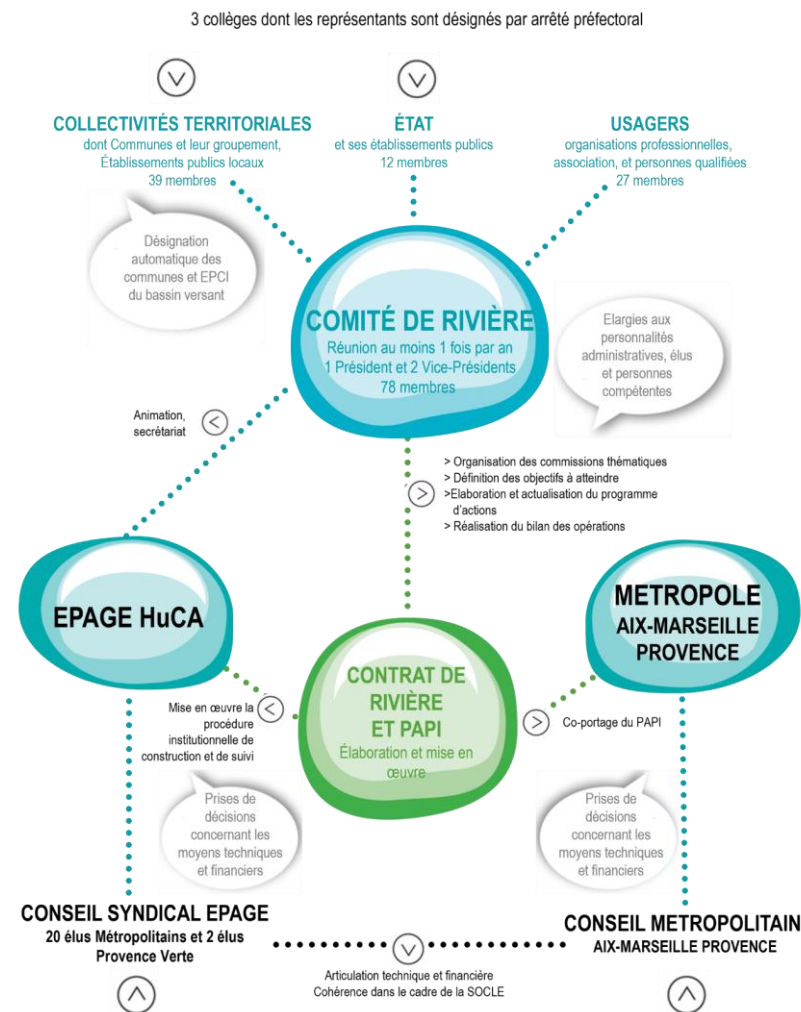
Contrats de milieux, et PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) sont les outils mis en œuvre sur le bassin versant pour répondre aux Directives Européennes Milieux (DCE) et Inondations (DI).

Le portage de ces deux démarches permet de constituer la politique d'intervention du Syndicat, à mettre en cohérence avec la feuille de route GEMAPI de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de Provence Verte. Des priorisations sont effectuées sur la base des financements envisageables et confirmés, à l'appui du Budget Primitif de l'EPAGE et de ses membres.

Ces démarches sont des « facilitatrices de projet », permettant l'obtention d'aides spécifiques allouées aux actions qui sont inscrites à leur programme et des outils de concertation pour une gestion globale et efficace des cours d'eau.

Le Comité de Rivière (schéma ci-contre) est l'assemblée représentant l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune, en charge du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat de Rivière et du PAPI.

Le Contrat de Rivière est annexé pour mémoire au Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise, démarche partenariale et multi-thématiques, visant à préserver la qualité des eaux et des milieux de la Baie Métropolitaine. Le Président du Comité de Rivière est le Vice-président du Comité de Baie et réciproquement.



Le Comité de Rivière est décliné en commissions thématiques permettant de traiter des enjeux du Contrat de Rivière et du PAPI, en travaillant sur des volets spécifiques avec l'ensemble des acteurs concernés. Huit commissions thématiques sont constituées actuellement

Le Syndicat de l'Huveaune s'est engagé depuis 2011 en tant que **porteur** d'un **Contrat de Rivière**, outil de co-construction et de suivi de la gestion intégrée et concertée des milieux sur le bassin versant, en **complément** du **PAPI** sur le volet « inondations ». Son programme d'actions s'articule autour de **4 enjeux** :

- la qualité des eaux,
- la qualité des milieux naturels aquatiques et la prévention des inondations,
- l'état des ressources en eau,
- la gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant.

Il permet de répondre aux **objectifs réglementaires** de la Directive Cadre sur l'Eau et aux **enjeux locaux**, tout en obtenant des **aides financières** intéressantes.

Engagée en 2015, la première phase a connu un bilan très positif avec une réalisation de plus de **95% des actions**, pour un montant de 13 millions d'euros. Le programme de phase 2 (2019-2022) est constitué de **72 actions**, pour un montant de près de **43 millions d'euros**. Elle a fait l'objet d'un bilan globalement positif malgré le contexte institutionnel et sanitaire particulier, puisque plus de deux tiers des actions a été menée, pour 20 millions d'euros, dont 10 millions d'euros de subventions publiques.

L'EPAGE HuCA a porté en phase 2, 15 actions pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Suite à cette phase 2, la mise en œuvre d'un Contrat de transition a été souhaitée par l'ensemble des acteurs, pour permettre la poursuite de la dynamique engagée, avant **l'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre HuCA.**

Bilan 2022

- Poursuite du rôle d'animateur de la gestion intégrée et concertée mise en œuvre dans ce cadre, par l'accompagnement au besoin des maitres d'ouvrage des actions inscrites en phase 2
- Récolte des données d'avancement des actions pour la réalisation d'un bilan annuel de fin de phase 2
- Préparation du Contrat transitoire 2023-2024 : réunion de concertation, élaboration du programme d'actions, des plans de financement et des documents contractuels
- Tenue d'un comité de suivi technique le 26/10/2022
- Organisation d'un comité de rivière le 02/12/2022.
- Les documents de phase 2 sont téléchargeables au lien suivant : <https://www.syndicat-huveaune.fr/cdrp2/> (mot de passe : SMBVH-CDRP2). Documents du Contrat transitoire en cours de finalisation

Perspectives 2023

- Signature et lancement du Contrat transitoire
- Suivi des opérations et assistance aux maitres d'ouvrage.
- Organisation de comités techniques de suivi du Contrat de Rivière et de sa déclinaison
- Recrutement chargée de mission bassin versant (arrivée au 20 mars 2023)
- Travail sur le futur Contrat HuCA : lancement d'une prestation d'AMO pour le bilan du Contrat de Rivière et la concertation du Contrat Territorial.



Bilan financier - chiffres clefs

Contrat transitoire :
48 actions, 43M€

Maitrise d'ouvrage HuCA (BV Huveaune):
27 actions, 10,5M€

Un bilan de phase 2 positif malgré un contexte particulier

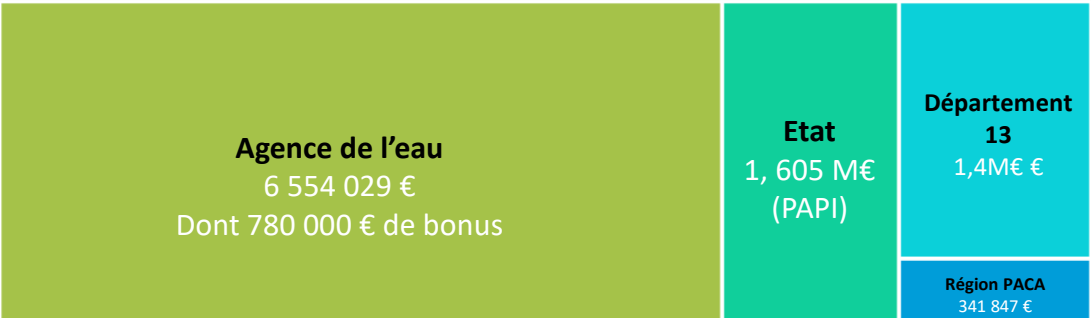
	ENJEU A	ENJEU BD	ENJEU C	ENJEU E	Au total pour la phase 2 du Contrat :
	Qualité des eaux	Qualité des milieux naturels aquatiques et prévention des inondations	État des ressources en eau	Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant	
Objectifs formalisés	4	6	2	3	15
Nombre d'actions en phase 2	16	26	18	13	73
Montant (€ HT)	12 898 171 €	13 728 601 €	9 891 420 €	2 075 000 €	38 593 192 €
Taux d'engagement	56%	69%	72%	62%	66%

- Une démarche souple, adaptable et volontariste
- Un outil de financement préférentiel des actions
- L'élaboration de partenariats, de liens techniques, de co-construction
- Un outil permettant un affichage d'une feuille de route et l'articulation avec les autres démarches et structures du territoire

Quelques chiffres

- > Plus de 30 maitres d'ouvrages
- > Près de 20M d'euros d'actions dépensés en phase 2
- > Près de 10M d'euros de subventions publiques perçues, dont :

Proportion des montants sollicités et obtenus en phase 2



Un contrat transitoire sur 2023-2024 pour faire perdurer la dynamique engagée sur le territoire

- Poursuite des actions, engagement de nouvelles actions
- Réponse aux enjeux du SDAGE dans l'attente du 12ème programme de l'Agence de l'eau
- Articulation avec actions et les démarches du territoire (Métropole, HuCA)
- En préparation de l'extension du périmètre du Contrat au territoire Huveaune – Côtiers - Aygalades

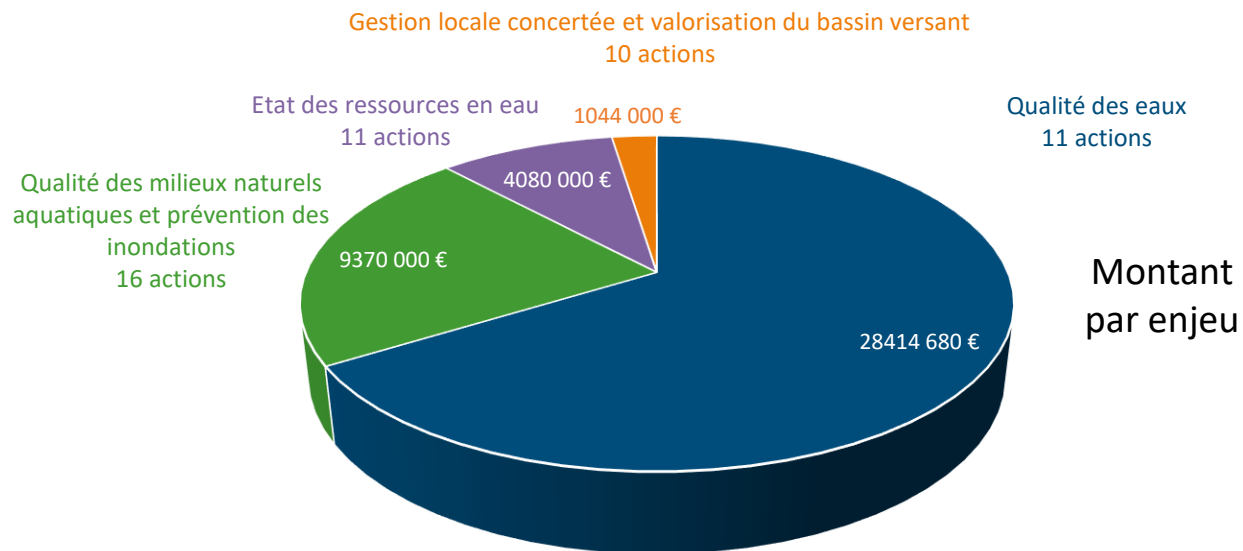
Quelques chiffres

- > Près de 43 M€
- > 48 actions
- > Une dizaine de maitres d'ouvrages

Plans de financement en cours de stabilisation :

- > Aides classiques, garanties pour certaines : 6,4M€ d'aides de l'Agence de l'eau, 286 000 € de majoration
- > Bonus au titre de la valorisation des milieux, de l'assainissement, de la désimperméabilisation (AE), uniquement dans le cadre du Contrat : 527 000 €

Actions Hors BV Huveaune inscrites au Contrat d'Aide Métropolitain ou de Baie



Le PAPI en chiffres



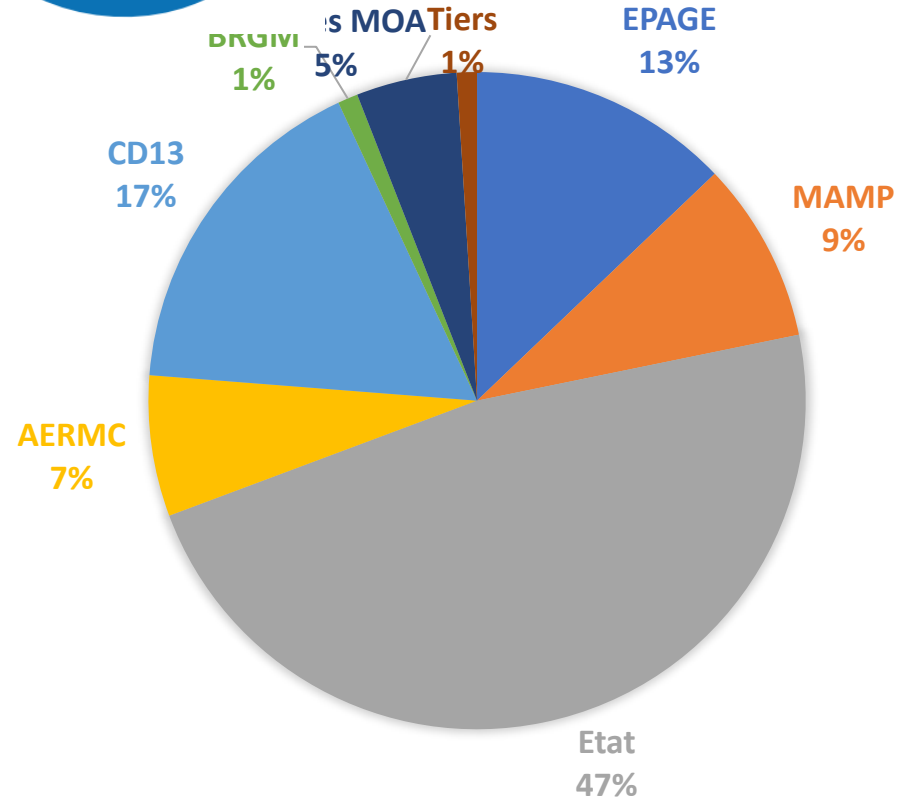
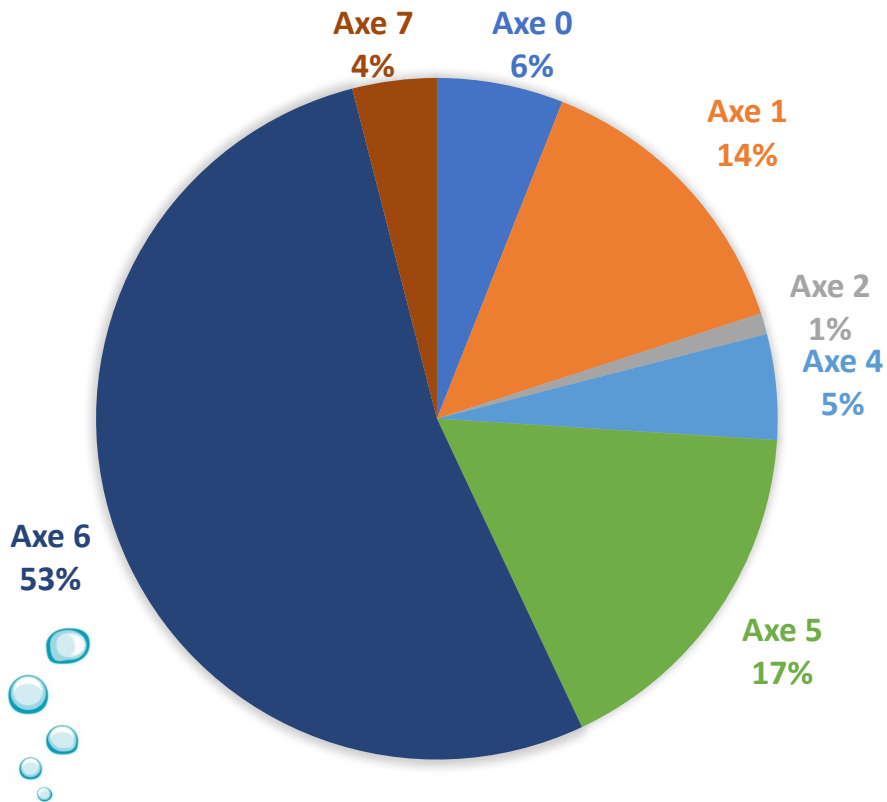
52 actions réparties sur les 7 axes PAPI



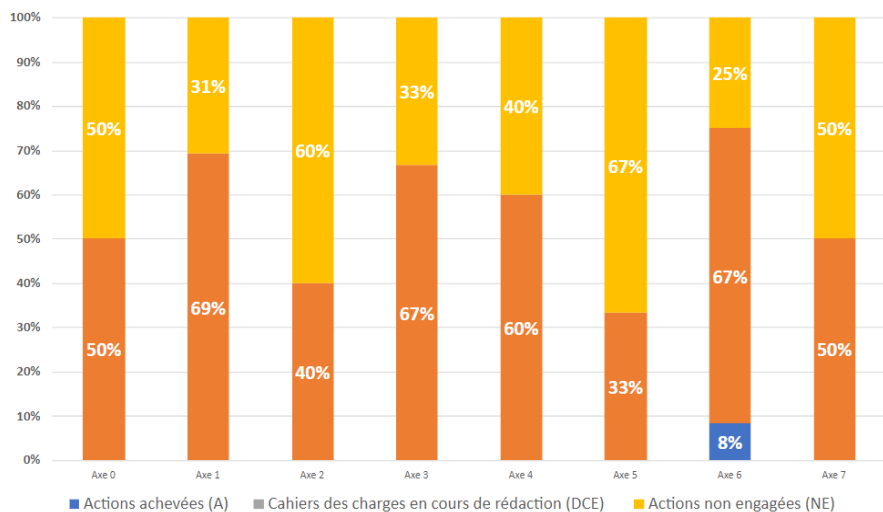
**MONTANT TOTAL :
14,8 Millions d'€uros**

Montant par axe

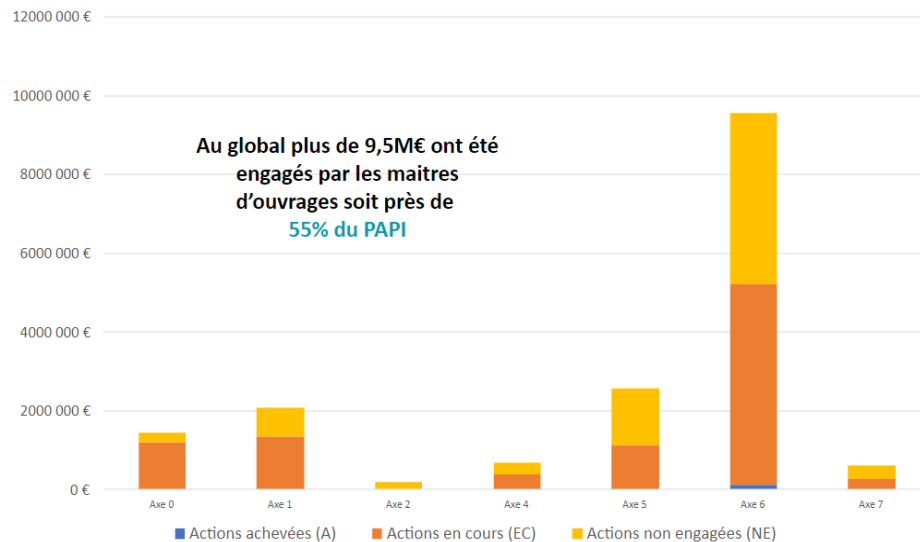
Plan de financement global



Bilan intermédiaire technique



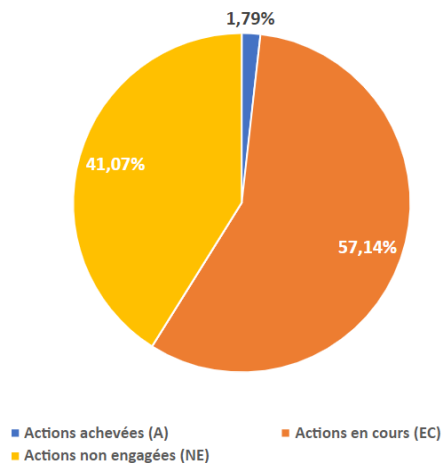
Bilan intermédiaire financier



Bilan intermédiaire

Près de 57 % des actions lancées sur la première année et demi du PAPI

Respect des objectifs calendaires du PAPI

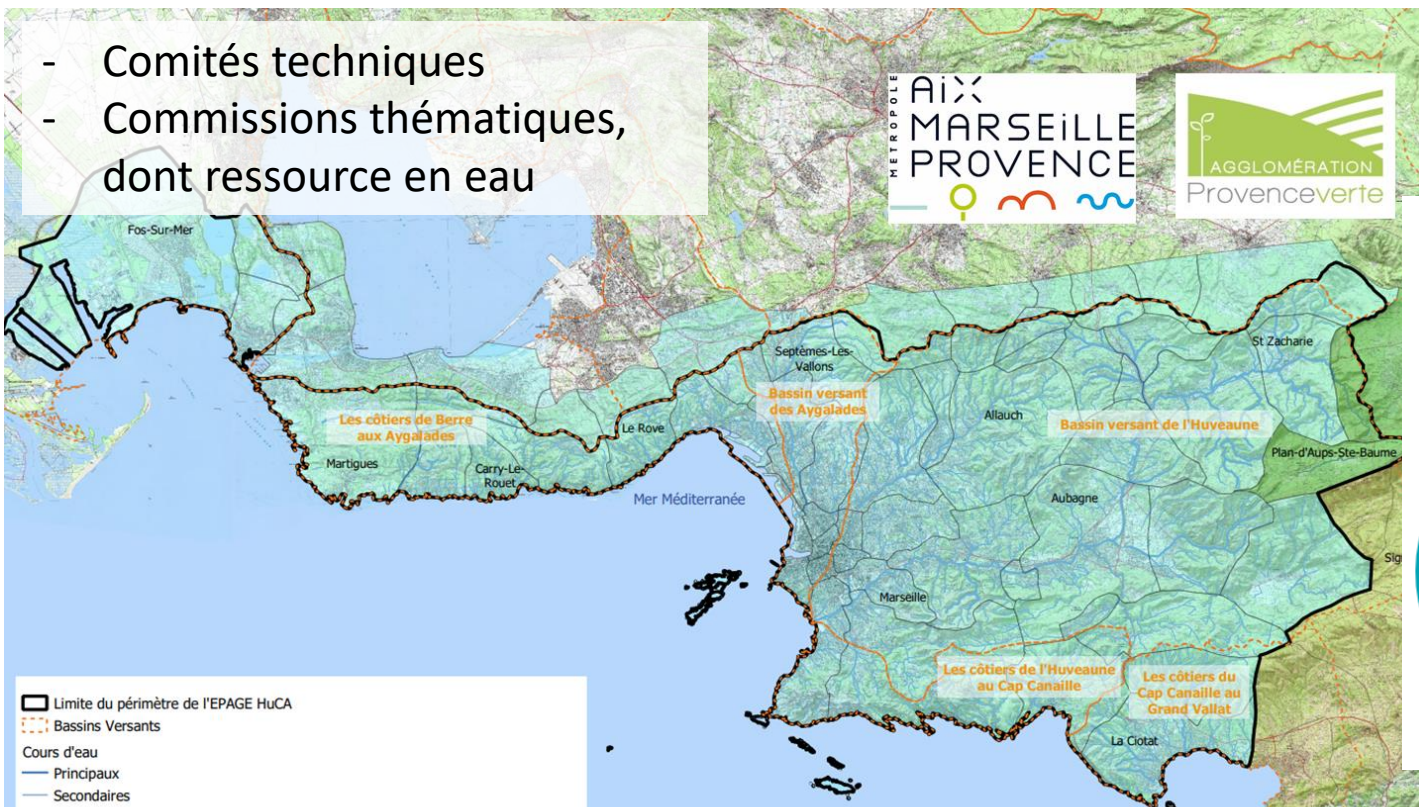


Avenant au PAPI

- **Avenant n°1** acté lors du COPIL du 27 juin 2022
 - Modification du maître d'ouvrage de fiches actions en lien avec la réduction de la vulnérabilité
 - Augmentation du budget de la fiche action relative aux travaux « Heckel »
- Volonté au bilan à mi-parcours (2024) de présenter une **extension du périmètre PAPI aux côtiers méditerranéens** (harmonisation avec le périmètre de l'EPAGE); réels enjeux

Perspectives 2023

- Comités techniques
- Commissions thématiques, dont ressource en eau



PAPI Huveaune – Aygaldes 2020-2026



2024 : réflexions vers un Contrat de milieu et un PAPI à l'échelle des bassins versants de l'HuCA



Contrat de Rivière Huveaune 2015-2022

2023 : poursuite de la contribution de l'EPAGE à diverses démarches en lien avec l'eau - retour en images

Eau et aménagement

Inondations

Réseaux de gestionnaires

Gestion et préservation des milieux

PLUi du CT4, SCOT

Voie verte Huveaune

Exercice inondation Huveaune

RRGMA, ARPE- ARBE, ASTEE

Conseil et assistance sur l'entretien des cours d'eau

Aménagement de la zone des Paluds - CT4

Projet de Renouvellement Urbain La Rose-MRU

Journées inondation : Club PAPI, journée nationale DREAL

Commission nature en ville Marseille

Projet d'aménagement et lien avec les cours d'eau (terrains et réunions)

SOCLE - organisation de l'exercice de la GEMAPI

Etude réduction vulnérabilité plaine Cuges

Journées techniques Agence de l'eau, etc.

Restauration et PPGE Aygalades

soleam
Façonéo
GROUPE PUBLIC EXPERT

Volet assainissement

Réutilisation des eaux usées - Cuges - les Pins - CT4

Opération collective entreprises

Appui aux communes pour leurs PCS et astreintes

Préservation des sources de l'Huveaune - CAPV

Assainissement pluvial CT4

Journées techniques ressources et eaux souterraines

Comité sécheresse - Préfecture

Eaux souterraines : BRGM, CD13, Karst'Huveaune

Ressources en Eau >

Diversification des ressources en eau SPL eau des collines

PNR Ste Baume : ressource en eau, EEDD, Natura 2000

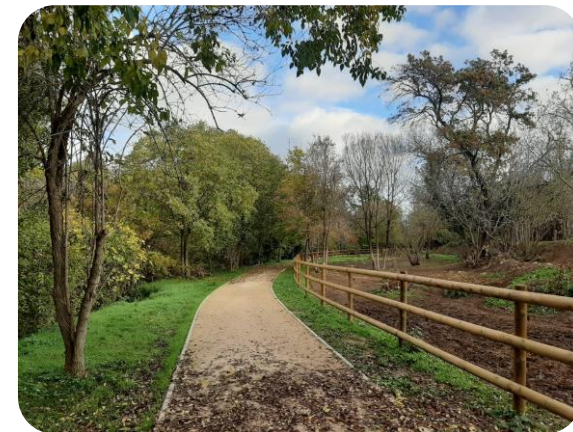
ensemble sensibiliser agir préserver améliorer bassin versant Huveaune

Outre les **missions techniques** répondant à la GEMAPI, l'EPAGE soutient et développe depuis 2012 les **actions de valorisation du cours d'eau** et l'articulation avec les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre de l'enjeu E "**Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant**". Il s'implique ainsi :

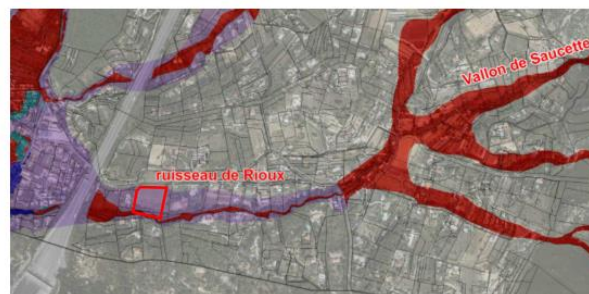
- en formalisant son **avis sur les documents d'urbanisme** afin d'assurer une meilleure prise en compte des cours d'eau dans l'aménagement du territoire, à un niveau global ou local : SCOT métropolitain, PLU(i), avis sur les permis de construire, etc.
- en intégrant un volet **valorisation du cadre de vie**, aménagement et mobilité dans tout projet de renaturation du cours d'eau, en partenariat avec les communes et la Métropole,
- en s'investissant dans les démarches visant à la **réappropriation du cours d'eau** par les habitants du territoire : voie verte Huveaune (Métropole AMP) ; fil vert (partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme et les amis de l'Huveaune), etc.
- En participant aux réflexions sur les projets structurants de type Valtram, LNPCA, etc.

Perspectives 2023

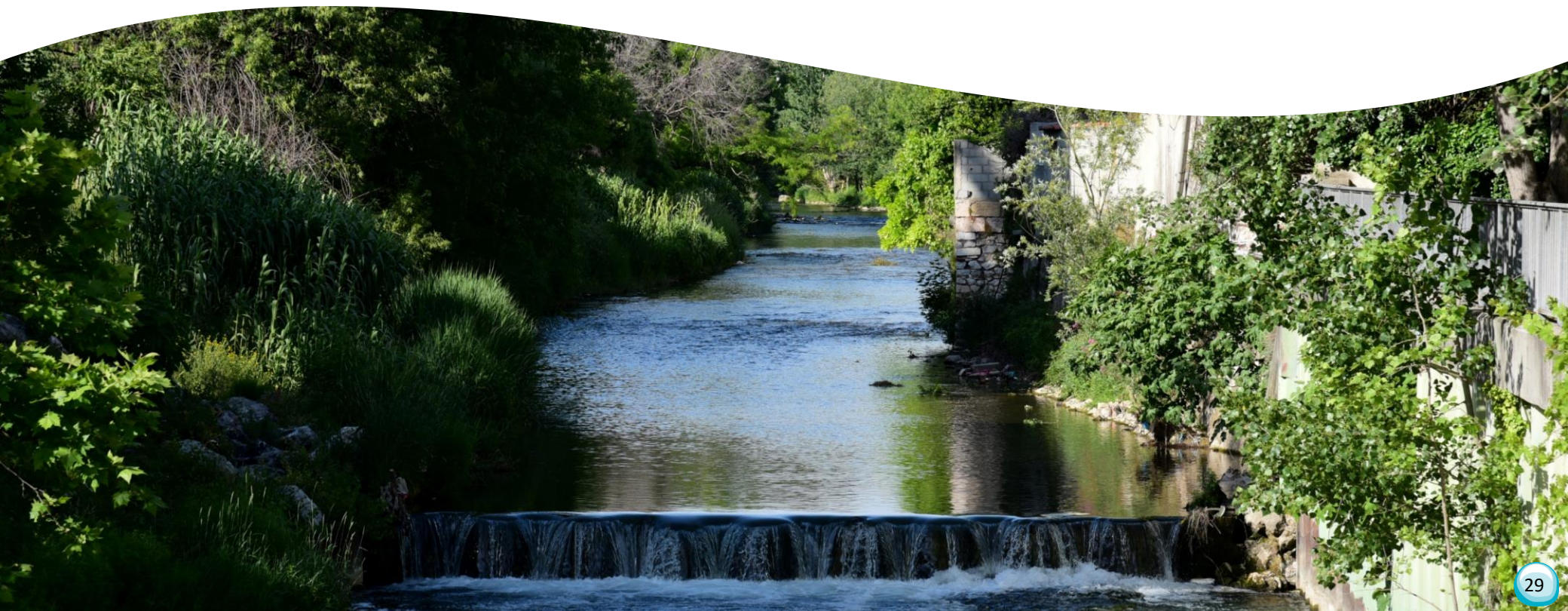
- Poursuite de ce principe dans le cadre des aménagements et démarches portés par l'EPAGE, ainsi que ses partenaires.



Extrait Plan Zonage PPRI de la Commune de Roquevaire – Zone Est



Entretien des cours d'eau et prévention des inondations

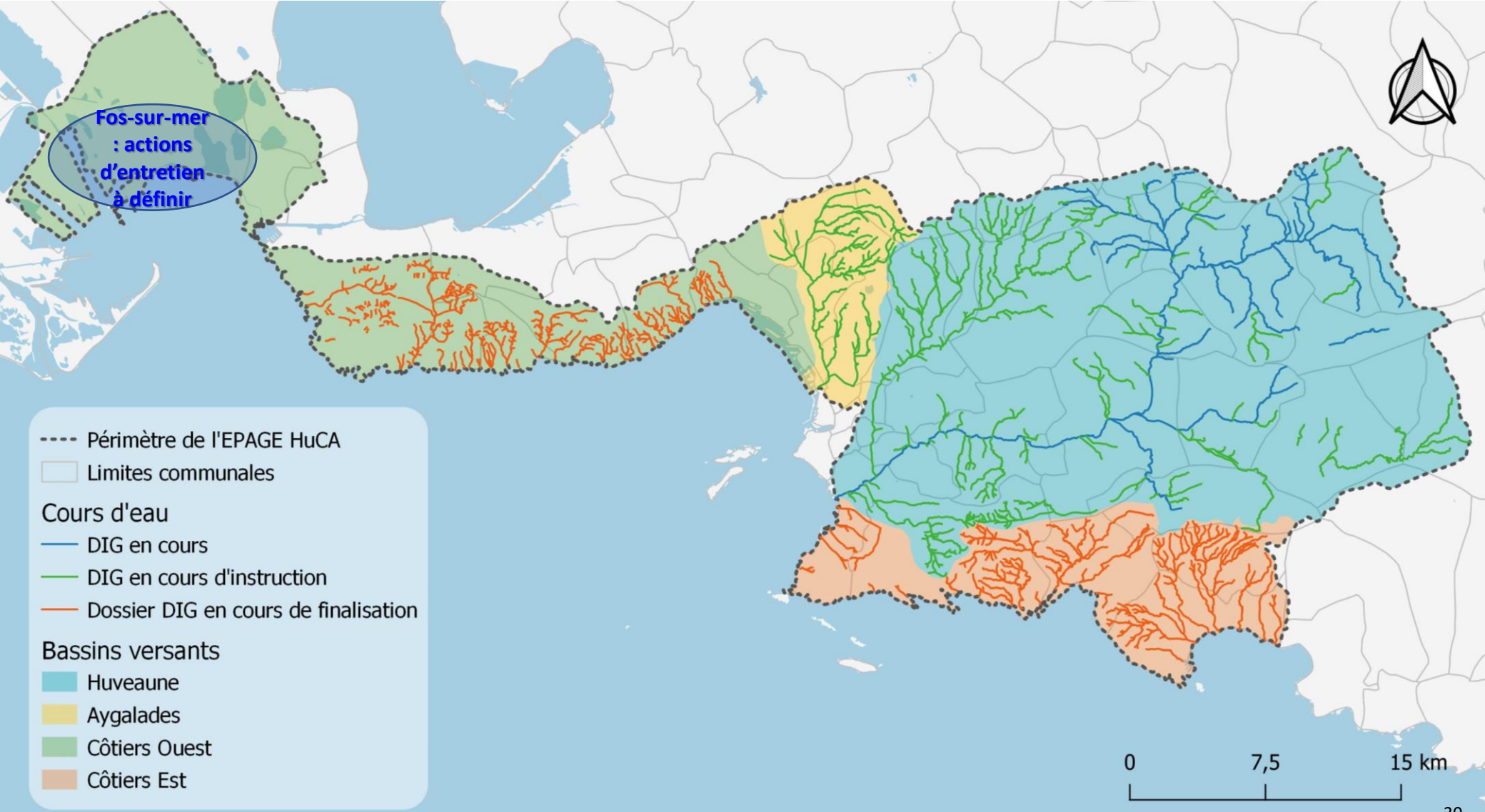


Entretien des cours d'eau au titre de l'Item 2 du L211.7



→ 540 km d'axes d'écoulement « GEMAPI »

PPGE DIG en cours d'instruction / élaboration
Marché de travaux en 2023, mobilisé sur le BV Huveaune et sur les BV côtiers et Aygalades



- Périmètre de l'EPAGE HuCA
- Limites communales
- Cours d'eau
 - DIG en cours
 - DIG en cours d'instruction
 - Dossier DIG en cours de finalisation
- Bassins versants
 - Huveaune
 - Aygalades
 - Côtiers Ouest
 - Côtiers Est

En devenant EPAGE et en étendant son territoire sur l'ensemble des cours d'eau arrivant dans le Mer Méditerranée sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence, l'EPAGE HuCA (ex-SMBVH) a de fait poursuivi l'extension de la mise en place de **Programmes Pluriannuels de Gestion et d'Entretien (PPGE)** des cours d'eau à l'ensemble des bassins versants.

Dans l'attente de documents opérationnels sur certaines parties du territoire étendu (voir perspectives 2023), l'EPAGE HuCA, en compléments des DIG (**Déclaration d'Intérêt Général**) Huveaune (arrêté préfectoral du 4 août 2017 prorogé pour 5 ans en août 2021) et DIG première partie de ses affluents (arrêté préfectoral du 21 décembre 2018), a déposé pour instruction en préfecture le 13 septembre 2022 un dossier PPGE pour la seconde et dernière partie des affluents du bassin versant de l'Huveaune afin d'obtenir une DIG début 2023.

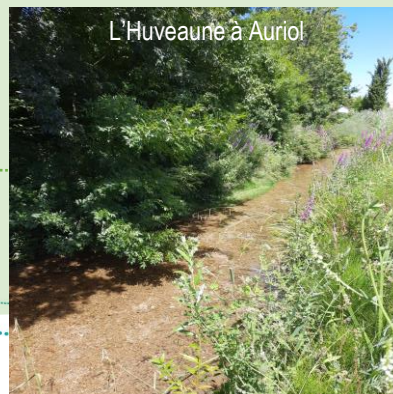
Ainsi en 2022 l'EPAGE HuCA a procédé à l'entretien planifié prévu dans les PPGE existants et a travaillé en concertation avec toutes les communes de son territoire et en lien avec l'intérêt GEMAPI à des interventions urgentes sur parcelles publiques pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'attendre l'obtention d'une DIG.

Le programme de travaux 2022 s'est une nouvelle fois orienté sur des interventions d'entretien sur la ripisylve, la gestion des sédiments et le confortement de berges avec pour stratégie d'opération la gestion différenciée et sélective favorisant la biodiversité et le génie végétal.

La gestion sédimentaire s'est corrélée aux événements météorologiques afin de faire coïncider intervention de scarification et hausse de débits pour favoriser le transport sédimentaire.

Bilan 2022

- **Réalisation** de l'ensemble du programme prévu pour 2022 ainsi qu'un reliquat du programme 2020
- Début d'année fortement **opérationnel** notamment suite à la crue de fin 2021
- Importance du suivi opérationnel des sites **projet GEMAPI** : parc de la confluence, camp de sarlier, platanes de Saint Zacharie ...
- Importance de l'organisation **entretien/arrosage** sur la période estivale en lien avec les arrêtés sécheresse et notamment l'arrêté crise qui a été actif de mai à décembre
- Intégration d'un nouveau technicien de rivière et couverture dans le cadre de visites de cours d'eau sur **l'ensemble du territoire étendu**
- **Gestion différenciée** accrue notamment dans le traitement de la ripisylve au travers de campagnes de débroussaillage plus adaptées et moins systématiques visant également à un ralentissement du débit.
- Renouvellement d'un **accord cadre de travaux** d'entretien sur l'ensemble du périmètre HuCA



Perspectives 2023

- **Programme de travaux d'entretien adapté** aux périmètres des DIG existantes et intégrant les DIG qui seront obtenues en 2023 à savoir, PPGE cours d'eau côtiers, PPGE Aygalades, PPGE seconde et dernière partie des affluents de l'Huveaune
- **Prorogation DIG** première partie affluents
- **Dépôt du PPGE** des côtiers
- Poursuite de la **responsabilisation** des **riverains** en l'absence d'intérêt général.
- **Suivi du marché de travaux**
- Poursuite de la contribution aux démarches du **pole aménagement - projets GEMAPI**

Calendrier de réalisation

Programme pluriannuel par dossier préfectoral à décliner en programme annuel

Bilan financier 2022 - chiffres clefs

Programme 2022 : 400 000€ HT
CD13 part de financement 50 %
Agence de l'eau part de financement 30 %
Autofinancement 20%

Entretien des cours d'eau : chiffres clés de 2022



Opérations	Quantité	Unité
Débroussaillage	105 489	m ²
Abattage	446	U
Plantations	1 300	U
Élagage	22	U
Dessouchage	33	U
Retrait d'embâcles	166	U
Retrait d'accumulation de bois	180	m ³
Enlèvement de déchets	602	m ³
Scarification d'atterrissements	8 500	m ²
Traitement des cannes de Provence	6 484	m ²
Travaux divers sur la végétation	33	jours
Arrosage (arrêté sécheresse)		
Jours-hommes	54	jours
Location d'un camion-citerne (arrosage arrêté sécheresse)	23	jours
Confortement de berge en génie végétal		
Couches de branches	6	ml
Ensemencement	398	m ²
Géotextile biodégradable, 0 à 200 m ²	325	m ²
Fourniture et mise en place de terre végétale	41	m ³
Remblais derrière ouvrage	368	m ³
Confortement de berge en génie civil		
Déblais	100	m ³
Démontage – évacuation de gabion existant	132	m ³
Géotextile synthétique	30	m ²
Enrochements	74	T

- Débroussaillage sélectif afin de garantir le bon écoulement des eaux sur le bassin versant, tout en préservant et en favorisant le développement d'une ripisylve adaptée,
- Retrait d'embâcles et d'accumulations de bois afin de limiter le risque de débordement dû à la formation de bouchons,
- Abattage d'arbres présentant un risque de chute dans les cours d'eau,
- Scarification d'atterrissements afin de limiter les phénomènes de sédimentation réduisant localement le gabarit des cours d'eau,
- Retrait de déchets suffisamment volumineux pour perturber le bon écoulement des eaux,
- Confortement des berges de cours d'eau en génie végétal et dans une moindre mesure en génie civil.
- Traitement des plantes invasives (Cannes de Provence),
- Plantation de 1 300 plants forestiers et baliveaux (jeunes arbres) sur les secteurs en carence de ripisylve.

Plusieurs chantiers d'ampleur ont été réalisés en 2022 ou engagés et terminés d'ici la fin de l'année, entre autres :

- Aubagne – Camp de Sarlier : retrait de 560 m³ de déchets dans le lit du Fauge, renaturation de ses berges (plantation) et diversification de son lit (banquettes minérales),
- Marseille – La Barasse : reprise en enrochements d'une berge constituée de gabion effondrés,
- Arrosage en période de sécheresse : livraison d'eau issue de la ressource maîtrisée pour l'arrosage des ouvrages de génie végétal récents durant les mois d'été les plus chauds (arrêté sécheresse interdisant le prélèvement sur la ressource locale).
- Abattage de 38 platanes chançrés dans le centre-ville de Saint-Zacharie

Les cours d'eau du territoire étant **non domaniaux**, l'EPAGE HuCA sollicite l'attribution de **DIG** (Déclaration d'Intérêt Général) par la Préfecture afin d'obtenir une autorisation valable **5 ans permettant à l'établissement public d'intervenir dans le cadre de l'intérêt général sur des parcelles privées**.

Le code de l'environnement précise que le propriétaire riverain l'est jusqu'au milieu du lit et a une **obligation d'entretien**. C'est dans le cadre de l'Intérêt Général et en cas de défaillance d'entretien de la part du propriétaire riverain que l'EPAGE HuCA peut agir grâce à la DIG. Actuellement, près de **130km de cours d'eau** du bassin versant de l'Huveaune sont couverts par une DIG et près de 250 km supplémentaires ont fait l'objet d'un dossier déposé en préfecture en 2022 avec pour objectif l'obtention des arrêtés correspondants début 2023.

Sur tous les cours d'eau, sous DIG ou non, l'EPAGE HuCA intervient auprès des **riverains afin de les responsabiliser** quant à leurs droits et devoirs.



L'Huveaune à Saint Zacharie

Bilan 2022

- **Continuité** de la programmation liée aux 2 DIG déjà attribuées
- **Elaboration des PPGE** pour les 3 prochaines DIG et dépôt pour instruction de 2 d'entre eux
- Poursuite de la **sensibilisation** des communes et des riverains sur le dispositif DIG et **responsabilisation des propriétaires riverains**.
- **Tous ces cours d'eau** sont suivis par l'EPAGE HuCA dans le cadre de ses missions statutaires

Chiffres clefs

In-fine, l'ensemble des DIG couvriront 530 km de cours d'eau total

Perspectives 2023

À l'obtention des arrêtés pour les nouvelles DIG, une programmation "année zéro" sera mise en œuvre pour les points à enjeux les plus importants. Une enveloppe opérationnelle est prévue dans le budget entretien sur 2023.

Concernant la DIG des Côtiers, la concertation continue avec un CoPil au printemps 2023 et un dépôt de dossier pour instruction fin printemps-été 2023

Calendrier de réalisation

- Dépôt DIG des côtiers printemps-été 2023
- Suivi de l'obtention des arrêtés en cours d'instruction pour début 2023



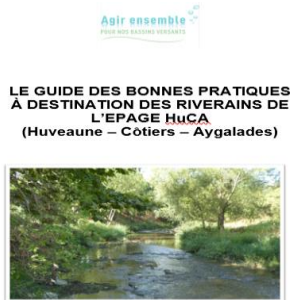
Accompagnement et interventions sur des secteurs spécifiques et suivi terrain

En articulation étroite avec la mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien, l'EPAGE HuCA propose l'**accompagnement** des **acteurs** (riverains, élus, techniques, etc.) du territoire, la réponse à leurs sollicitations étant au cœur des missions de l'EPAGE. Cet accompagnement concerne :

- **la réponse aux signalements**, leur traitement et leur suivi : pollutions, usage, demande d'abattage, de débroussaillage, de curage, de travaux de confortement de berges, etc.
- **la formulation d'avis** : permis, aménagement, etc.
- **L'accompagnement sur des prospection en lien avec des projets structurants portés par l'EPAGE**

Pour garantir une efficacité de traitement, l'EPAGE HuCA travaille avec un **outil de saisie des signalements** sur une base de données avec un recueil d'informations et de procédures.

En complément, de nombreuses informations et outils sont à disposition des riverains comme le guide des bonnes pratiques sur le lien <https://www.epagehuca.fr/je-suis-riverain/>

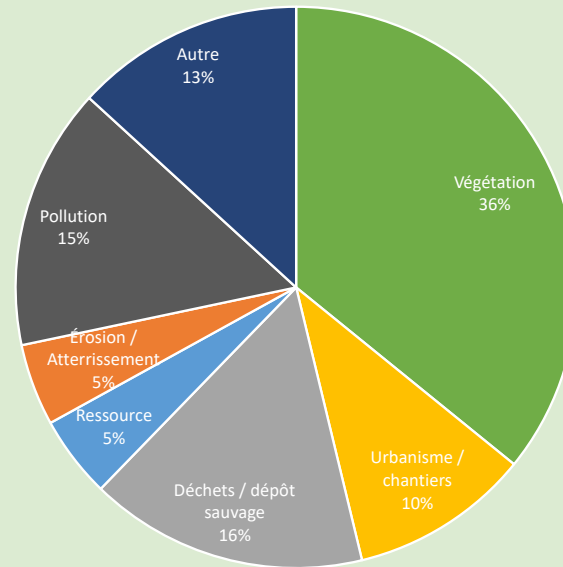


Bilan 2022

106 signalements reçus et traités par l'EPAGE HuCA, dont :

Végétation	38
Conseils techniques, urbanisme.....	11
Déchets/ dépôts sauvages.....	17
Ressource.....	5
Érosion.....	5
Pollution.....	16
Autres.....	14

Répartition par type de signalement



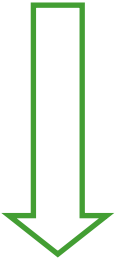
Prospections et accompagnements

Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations



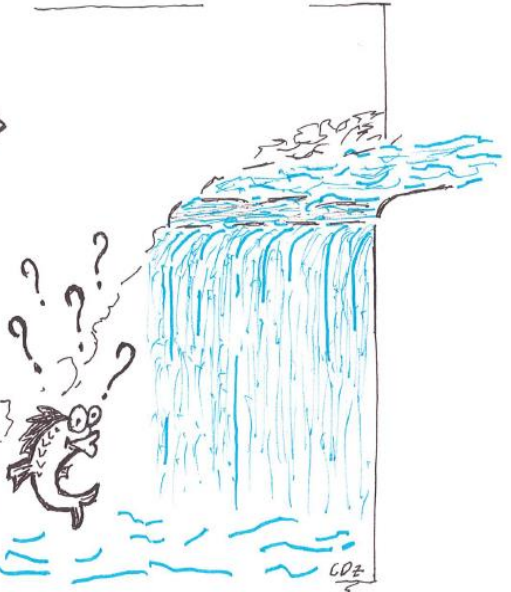
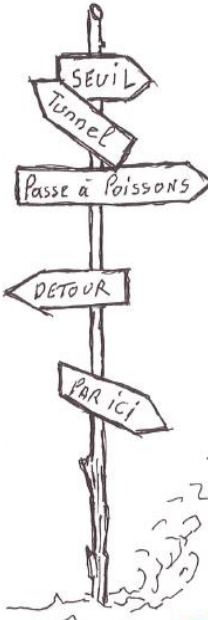
Une philosophie en déploiement : de l'entretien des cours d'eau vers une réponse transversale intégrée dans l'aménagement

Entretien



2016 schéma directeur

Restauration des milieux aquatiques + fonctionnement hydraulique

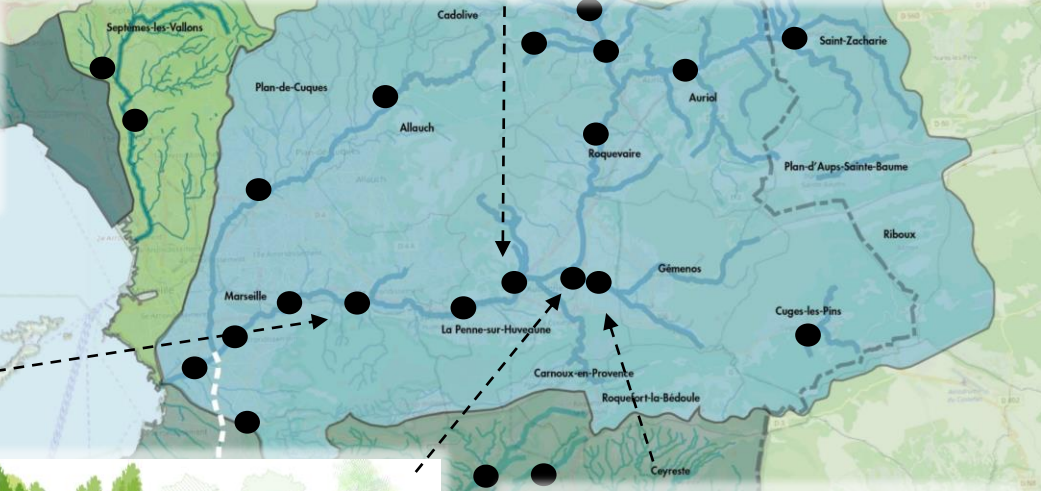


Des projets pour l'eau sur l'ensemble du territoire

Aubagne-centre ville



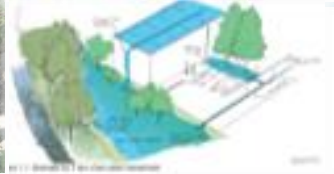
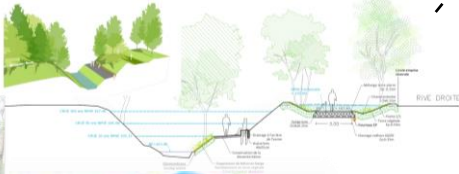
Projet de Voie verte Huveaune – MAMP-SOLEAM



Marseille - Heckel



ZA Camp de Sarlier

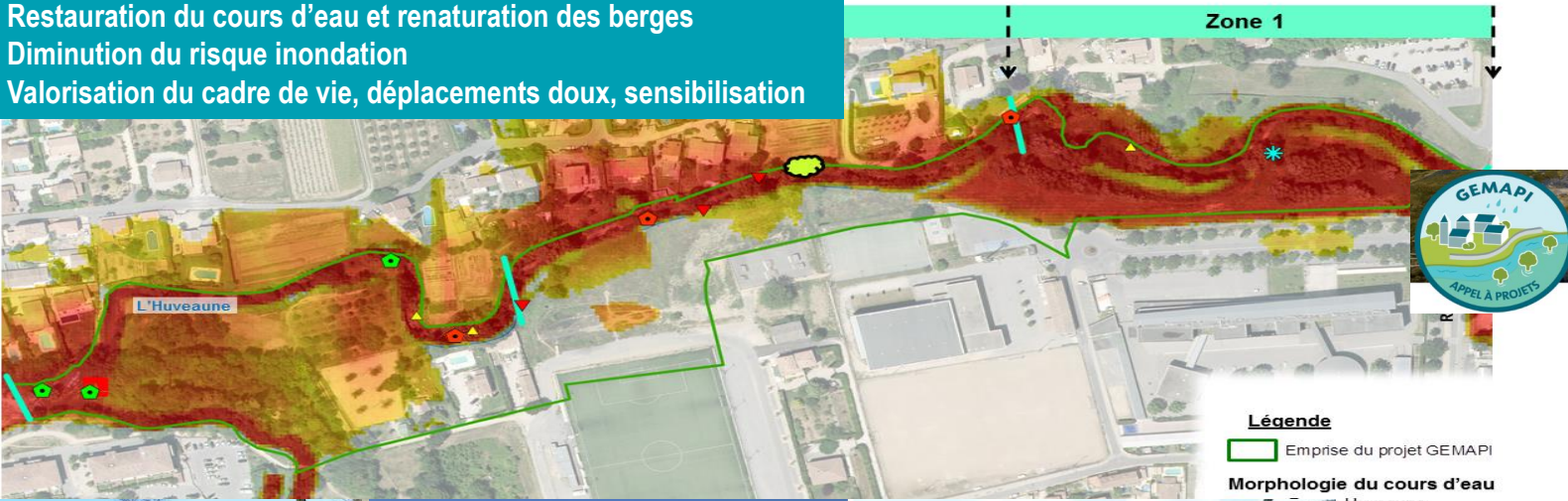


ZA Aubagne-Gémenos

Le parc de la confluence à Auriol



- > Restauration du cours d'eau et renaturation des berges
- > Diminution du risque inondation
- > Valorisation du cadre de vie, déplacements doux, sensibilisation



23 novembre 2019

Légende

Emprise du projet GEMAPI

Morphologie du cours d'eau

- Huveaune
- in
- issement
- rtement en génie civil, bon état
- rtement en génie civil, état dégra
- humide
- ve invasive : bambou
- ité des ouvrages transversaux
- ble
- e
- sible
- ation Q50**
- à modéré
- é



Avant travaux



Juin 2020



Juin 2022

Travaux : 1M€

- 800 boutures
- 2 500 héliophytes
- 4 943 arbres / arbustes
- 90 baliveaux
- 5 paramètres suivis et évalués suite aux travaux



Réduction de la vulnérabilité, renaturation des berges de l'Huveaune et création du parc de la Confluence à Auriol



Les aménagements du parc de la Confluence à Auriol ont été réalisés afin :

- de **diminuer** la **vulnérabilité** aux inondations des riverains du secteur concerné en optimisant la zone d'épandage de crues située dans l'emprise du projet,
- de **restaurer** et **valoriser** les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique,
- d'aménager un **espace de promenade** « verte », de **cheminements doux** et de détente au bord de l'Huveaune par la réalisation d'un parc et d'un cheminement « modes doux » reliant la RD45A aux berges de l'Huveaune et au parc puis au centre-ville d'Auriol.

Les travaux ont été réalisés par le SMBVH en 2019 et 2020, en **partenariat avec la ville d'Auriol**.

L'entretien de la zone est actuellement réalisé par la Compagnie des Forestiers, dans le cadre de la **garantie de reprise** des végétaux, comprise dans le marché de réalisation des travaux, jusqu'en 2021.

Un suivi-évaluation du projet est mis en place sur les volets morphologique, biologique, végétation et sociologique depuis 2018 et pour 6 ans.

Suite **aux crues survenues en novembre et décembre 2019** et à un fort stockage sédimentaire (1200m³), le profil morphologique de l'Huveaune à l'amont du site a évolué. Ces épisodes ainsi que la sécheresse de la période estivale ont entraîné des **désordres sur site**, et impliquent un **suivi** et des **interventions** au fil de l'eau.

Bilan 2022

- **Entretien** du parc dans le cadre de la convention bipartite EPAGE HuCA – Commune d'Auriol délimitant les différentes zones et leurs modalités d'entretien
- **Arrosage** de nuit notamment pendant la période estivale pour respect de l'arrêté cadre sécheresse
- Poursuite du **suivi-évaluation** de l'impact des travaux :
 - Sociologique
 - biologique
 - écologique / habitats
- Gestion d'un **contentieux** (référé tribunal administratif)
- **Valorisation** du projet auprès de différentes instances : Journée Agence de l'eau le 10 octobre 2022, notamment.

Calendrier de réalisation

Suivi-évaluation : 2018-2024

Bilan financier - chiffres clefs

Travaux : 800 000€ HT : Part GEMAPI
Entretien : 29 000 € annuel (EPAGE)

Perspectives 2023

- Poursuite de l'**entretien** et de la valorisation du site
- Poursuite du **suivi-évaluation** et valorisation des résultats
- Conception et installation de **panneaux** de sensibilisation sur le site
- Suite à l'acquisition par la Métropole AMP d'une parcelle non aménagée initialement en rive gauche (refus de l'ancien propriétaires), **talutage et renaturation** des berges; **finalisation** de la voie douce pour liaison de la zone amont avec la zone aval (étude réalisée en 2021).



Visite du parc dans le cadre de la journée technique du 10 octobre 2022

Les travaux de réduction de la vulnérabilité, renaturation de l'Huveeaune et sa valorisation sur le secteur Heckel à Marseille

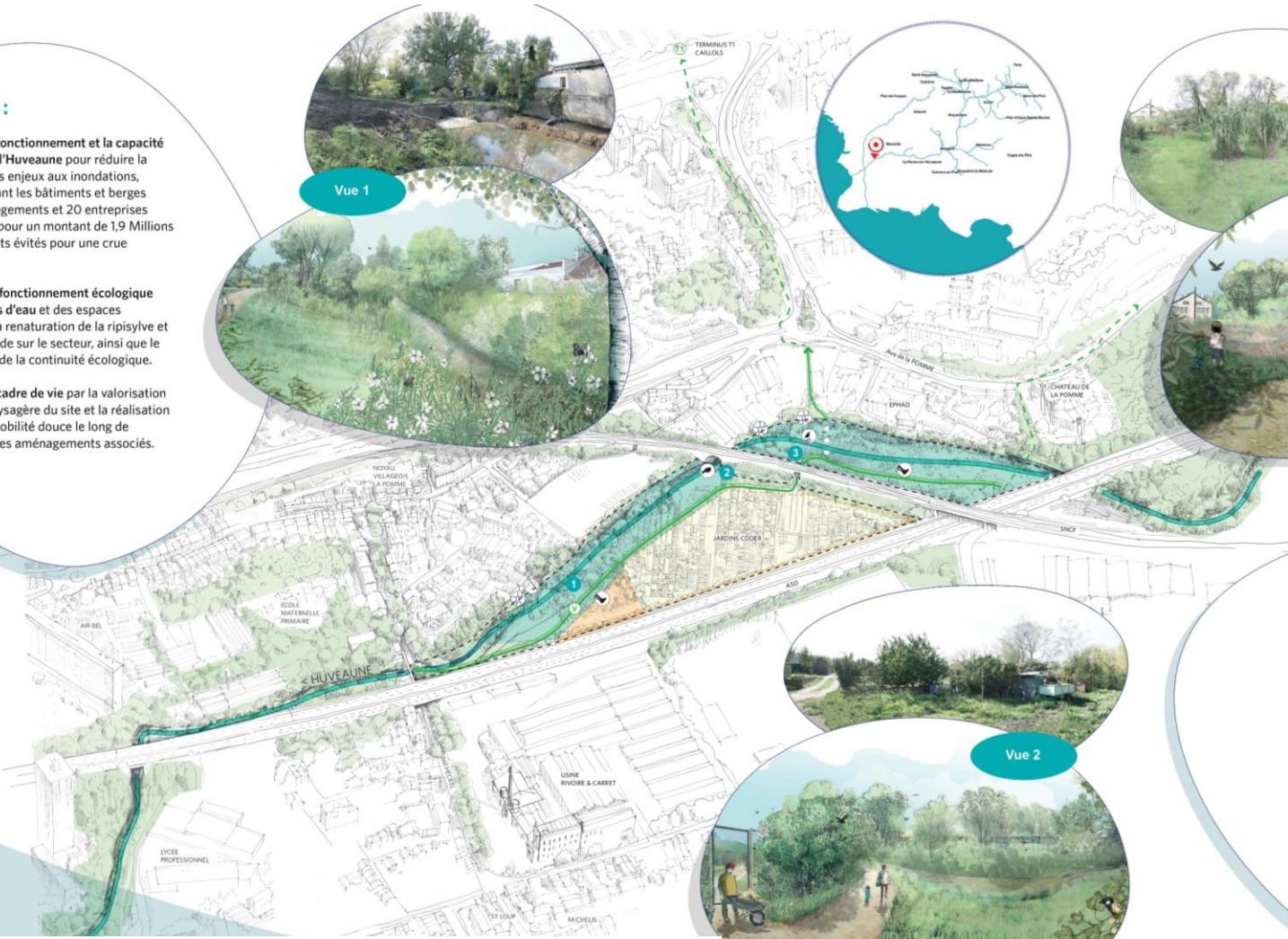


3 objectifs :

- > Améliorer le fonctionnement et la capacité hydraulique de l'Huveeaune pour réduire la vulnérabilité des enjeux aux inondations, tout en sécurisant les bâtiments et berges fragilisés : 60 logements et 20 entreprises sont préservés pour un montant de 1,9 Millions d'euros de dégâts évités pour une crue décennale.
- > Retrouver un fonctionnement écologique adapté du cours d'eau et des espaces connexes, par la renaturation de la ripisylve et de la zone humide sur le secteur, ainsi que le rétablissement de la continuité écologique.
- > Améliorer le cadre de vie par la valorisation de la qualité paysagère du site et la réalisation d'une voie de mobilité douce le long de l'Huveeaune et des aménagements associés.



- 1 POINTS DE VUE
- HUVEEAUNE
- RENATURATION DES BERGES
- VÉGÉTATION EXISTANTE
- VOIE VERTE
- PAS JAPONAIS
- CONTINUITÉS FUTURES MOBILITÉS DOUCES
- JARDINS CODER EXISTANTS
- JARDINS CODER ZONE COMPENSÉE



Les travaux en bref :

- > Evacuation de 65 000m3 de terre
- > Restauration des berges de l'Huveeaune après décalage en rive gauche + génie végétal : sur l'ensemble du site
- > Reconstitution d'une ripisylve adaptée sur l'ensemble du site
- > Restauration d'une Zone humide et reconnexion à l'Huveeaune
- > Suppression du seuil et création d'une rampe en enrochement
- > Reprise des bâtiments et ouvrages en génie civil
- > Valorisation paysagère & cheminement sur l'ensemble du site

Travaux phase 1 en cours : terrassement / dépollution
 Montant prévisionnel travaux : 6M€
 Acquisition parcelles Métropole (28 000m²)



Ce projet d'aménagement situé dans le quartier de la Pomme à Marseille (13011) concerne la **réhabilitation de près d'un kilomètre linéaire d'Huveaune** et l'aménagement du site situé à proximité de ses berges, afin d'apporter des réponses aux nombreuses problématiques présentes sur site (écologiques, hydrauliques, sociales, etc.). 3 objectifs sont ainsi poursuivis :

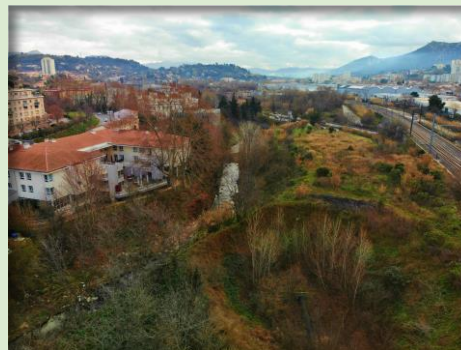
- la réduction du **risque inondation** par l'amélioration du fonctionnement et de la capacité hydraulique de l'Huveaune et la sécurisation de bâtiments et berges fragilisés,
- la **restauration écologique** des berges et du lit de l'Huveaune ainsi que des espaces connexes, par la renaturation de la ripisylve et de la zone humide sur le secteur, ainsi que le rétablissement de la continuité écologique,
- l'**amélioration du cadre de vie** par la valorisation de la qualité paysagère du site et la réalisation d'une voie de mobilité douce le long de l'Huveaune et des aménagements associés.

Ce projet est conduit en partenariat avec la **Métropole et la Ville de Marseille** notamment sur les volets mobilités douces et foncier.

Le projet est financé à hauteur de 80% dans le cadre du Contrat de Rivière et du PAPI

Bilan 2022

- Poursuite de la **concertation** avec les riverains et parties prenantes
- Lancement du **marché de première phase** de travaux visant aux terrassements préalables pour la réalisation du diagnostic archéologique sur la zone amont : de septembre 2022 à janvier 2023.
- Suivi du **marché de travaux** et lien avec les sujets sur la zone : reprise de la route d'accès à l'impasse Guy Alquier notamment
- **Concertation** avec la ville de Marseille et la Métropole pour la **gestion et l'entretien** du futur site
- Mise en œuvre du **suivi-évaluation** avant travaux



Zone amont avant travaux de terrassement

Perspectives 2023

- Réalisation du **diagnostic archéologique** (INRAP) : janvier 2023
- Finalisation du **marché 1** de dépollution de la zone aval (amiante) : février – avril 23
- Lancement du **marché 2** : finalisation des terrassements, décalage de l'Huveaune, renaturation des berges, suppression du seuil, mise en œuvre de la voie verte et aménagements associés, sous réserve des résultats du diagnostic archéologique
- Poursuite du **suivi évaluation** du projet
- Définition de **l'entretien et de la gestion** du site



Zone amont après travaux de terrassement

Bilan financier - chiffres clefs

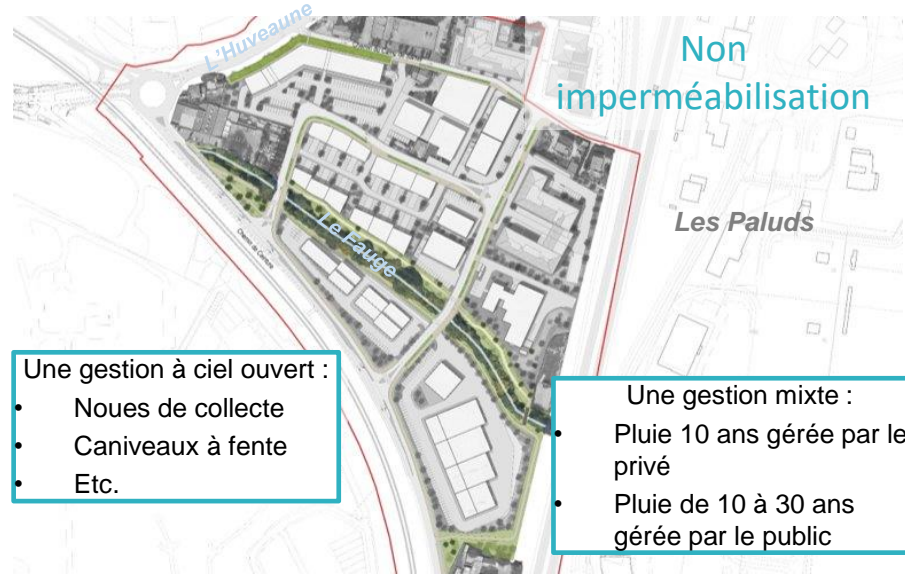
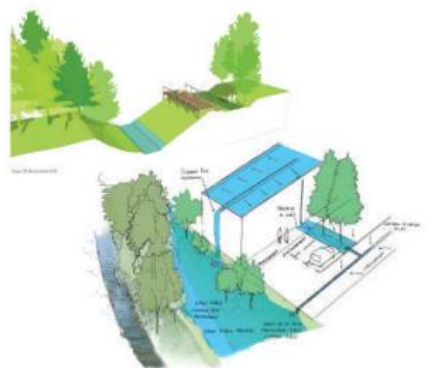
150 habitants et 150 emplois protégés
Protection Q10
60 000m³ de terres évacuées
1km¹ d'Huveaune restaurée

Camp de Sarrier : Un cours d'eau restauré au cœur de la création d'un parc d'activités intégrant une gestion innovante des eaux pluviales

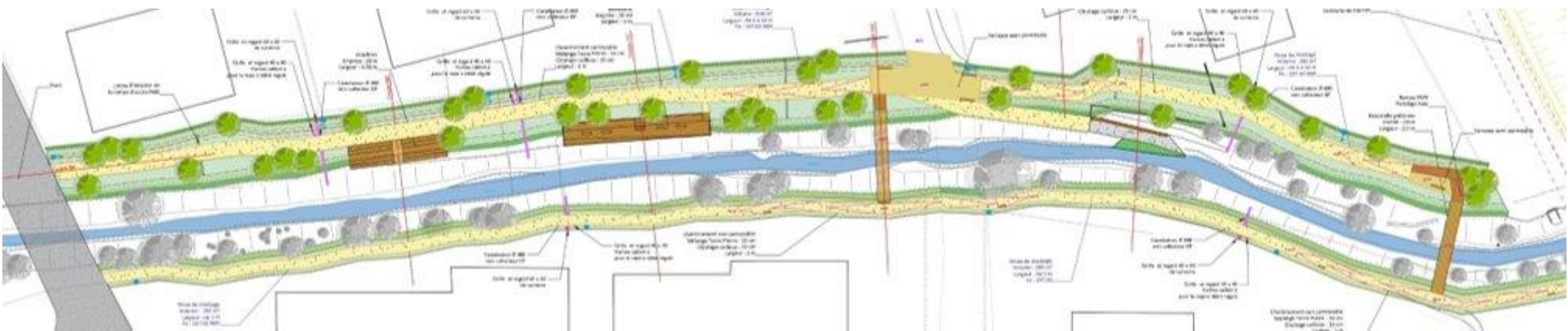


- Projet multipartenarial
- Aménagement ZA sur près de 15 ha
- Gestion alternative des eaux pluviales
- Renaturation du cours d'eau et chemins creux stockants
- Valorisation paysagère
- 1,4M€ de travaux (EPAGE) total
- Phase 1 : fin 2021- début 2022

Poursuite automne 2023



Gestion d'une pluie trentennale dans le parc d'activités grâce aux noues de collecte, reliées au cours d'eau, ATM



Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre du schéma global de gestion des eaux sur la zone d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne

Dans le cadre du PUP, la Métropole AMP pilote la mise en œuvre d'une opération d'aménagement à vocation d'activités sur la zone de Camp de Sarlier à Aubagne, représentant une surface totale d'une quinzaine d'hectares environ. Celle-ci est traversée par le **Fauge-Maire**, affluent de l'Huveaune. A ce titre, l'EPAGE HuCA et la Métropole mènent un projet d'ensemble afin de permettre :

- la **renaturation** et la **restauration du cours d'eau**, sa valorisation en tant qu'élément du paysage de la zone d'activités,
- une gestion **des eaux de pluie à ciel ouvert** pour collecter le volume « trentennal » des espaces publics et la surverse au-delà du décennal des espaces privés,
- la mutualisation de la gestion des eaux de pluie par des **noeux paysagères** situées le long du Fauge-Maire et constituant une frange naturelle en cohérence avec le développement d'une ripisylve de qualité.

Suite au schéma global élaboré en 2019 par le bureau d'études ATM, l'EPAGE pilote actuellement un marché :

- de **maitrise d'œuvre** conception-réalisation sur le volet eau de l'aménagement de la zone d'activité (volet cours d'eau et pluvial),
- **d'assistance à maitrise d'ouvrage** pour l'accompagnement technique de la MOE des espaces publics et de chacun des opérateurs des lots privés pour la conception de leur projet sur le volet eau.

Le projet est mené en plusieurs phase, en fonction des disponibilités foncières.

Bilan 2022

- **Poursuite de la concertation (dont comités techniques)** avec l'ensemble des parties prenantes pour la définition des modalités de mise en œuvre de ce projet
- **Finalisation** de l'étude d'AVP
- **Assistance aux opérateurs** des lots privés pour la formalisation du volet eau de leur permis de construire et avis sur les permis déposés
- Réalisation d'un **porter à connaissance** auprès des services de l'état pour actualisation du dossier
- Réalisation de la phase 1 de travaux concernant la renaturation du Fauge-Maire (400ml en rive droite et gauche):
 - Nettoyage du cours d'eau (570m³ de déchets et gravats)
 - Traitement de la végétation
 - Plantation d'arbres et arbustes
 - Réalisation de banquettes minérales pour diversification du lit
 - Entretien de la ripisylve, dans le respect de l'arrêté sécheresse
- Réception et inauguration de la première tranche de travaux

Perspectives 2023

- Poursuite de la concertation et de l'**assistance aux opérateurs** des lots privés et avis sur les permis de construire
- Déclinaison du schéma en **phase projet**
- **Poursuite de la renaturation** du Fauge Maire sur le foncier disponible et entretien
- Préparation du **marché de travaux** pour la réalisation des noues pluviales et du volet paysager en rive gauche (2023-2024)



Inauguration des travaux de 1^{ère} phase – avril 2022

Bilan financier - chiffres clefs

400 ml de cours d'eau concernés
1^{ère} tranche : 180 000€ hors entretien
Coût global : 1,4M€
70 à 80% de subventions

La renaturation du Fauge-Maire au nord de la ZI Paluds, jusqu'à Gémenos



- Objectif du projet : réaliser une renaturation du Fauge-Maire sur 1300m permettant de restaurer au mieux les fonctionnalités naturelles de ce dernier
- Il s'agit d'un secteur présentant des opportunités de renaturation avec tracé plus sinueux, des berges plus douces permettant le développement d'une ripisylve plus adaptée
- Le descriptif des travaux est le suivant :
 - Le déplacement du lit mineur vers le Nord
 - Le reprofilage de berges
 - La plantation d'une ripisylve variée et adaptée
 - La création de nouveaux habitats
 - La création d'un dalot en lieu et place de l'actuel cours d'eau pour évacuation des débits provenant de la lagune
- En parallèle, il y a la possibilité d'aménager une voie piétonne et cyclable sur le dalot et des espaces récréatifs en bord de cours d'eau



Bilan 2022

- Expertises terrains
- Compagnes topographiques et géotechniques
- Réalisation des études de diagnostics
- Réalisation de l'étude préliminaire et des analyses économiques
- Inventaires faune flore sur la zone d'étude
- Choix d'un scénario en COTEC

Perspectives 2023

- Présentation du projet en comité de pilotage et décision à prendre sur la suite du projet
- Lancement des études opérationnelles plus poussées

Vers des aménagements de réduction du risque inondation en lien avec la restauration des milieux, sur Marseille, Roquevaire et la Destrousse



- 3 actions inscrites au PAPI : secteur Vélodrome-Heckel pour Marseille, secteur Stade Léon David-Seuils de pont de l'Etoile sur Roquevaire et secteur impasse du gué sur la commune de la Destrousse
- Les objectifs sont de réduire l'aléa inondation sur les enjeux exposés et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- Les études sont menées en partenariat étroit avec les communes visées par ces opérations

Bilan 2022

- Expertises terrains
- Campagnes topographiques et géotechniques
- Réalisation des études de diagnostics



Perspectives 2023

- Présentation des aménagements envisagés
- Analyses économiques de chaque projets
- Analyses foncière et paysagère
- Choix de principes d'aménagements à porter en phase AVP
- Décision d'inscrire les volets travaux au bilan à mi-parcours du PAPI



Zoom sur : l'aménagement du Jarret sur les communes de Marseille, Plan de Cuques et Allauch

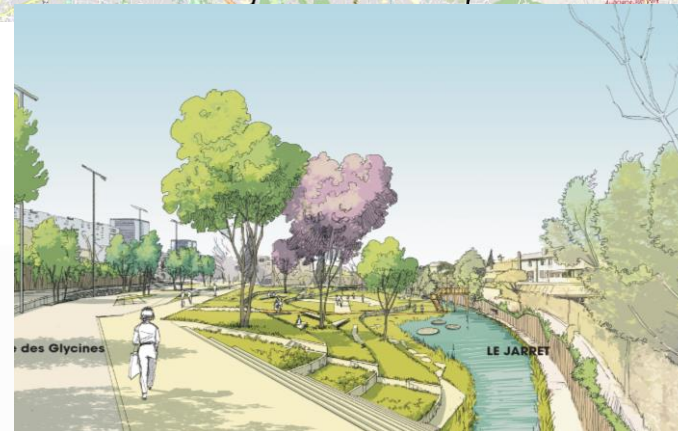
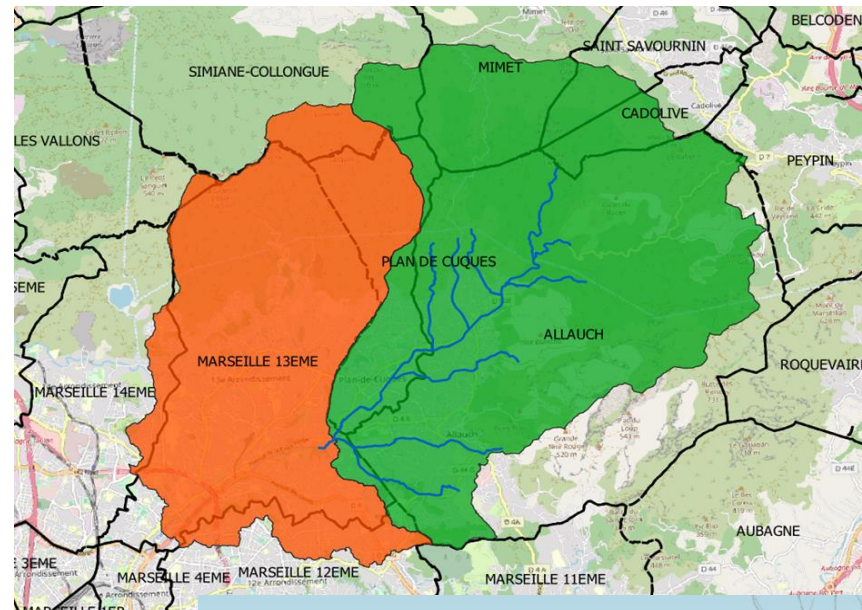
- Deux études ont été lancées en parallèle afin de mieux comprendre le fonctionnement global du Jarret sur les communes d'Allauch, Plan de Cuques et Marseille
- Les objectifs des études sont les suivants :
 - Valoriser et renaturer le Jarret
 - Réduire l'aléa des personnes et des biens face au risque inondation
 - Désimperméabiliser le secteur du PRU Frais Vallon
 - Favoriser la réappropriation du Jarret par ses riverains
- Pour le Jarret sur Marseille, l'étude est en lien avec les démarches Ville de Marseille et Métropole

Bilan 2022

- Expertises terrains
- Campagnes topographiques et géotechniques
- Réalisation des études de diagnostics

Perspectives 2023

- Présentation des aménagements envisagés et concertation
- Analyses économiques des projets
- Analyses foncière et paysagère
- Choix de principes d'aménagements à porter en phase AVP
- Décision d'inscrire les volets travaux au bilan à mi-parcours du PAPI pour les secteurs Allauch et Plan de Cuques



Zoom sur : le projet Aubagne centre



Le Parc de demain

- Zone humide et d'expansion de crue
- 3 passerelles sur l'Huveaune
- 1 voie "rapide" en bordure de parc et 1 voie verte de balade
- Bosquets préservés
- Pontons d'observation et plateforme handipêche
- 16 000 m³ de déblais
- 7000 arbres plantés
- 800 m² de surfaces désimperméabilisées
- Protection du Lycée pour une Q35

Le Parc aujourd'hui

Bilan 2022

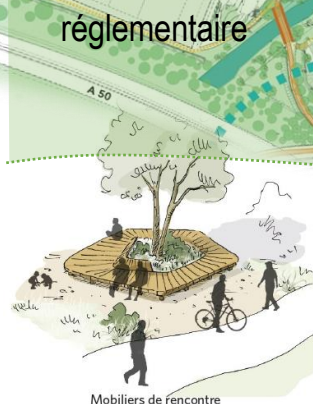
- Etudes de phase AVP et PROJET
- Validation en Cotech et COPIL
- Concertation (5 moments dédiés)
- Obtention de l'autorisation réglementaire

Atelier-balade le long de l'Huveaune pour présenter les futurs aménagements



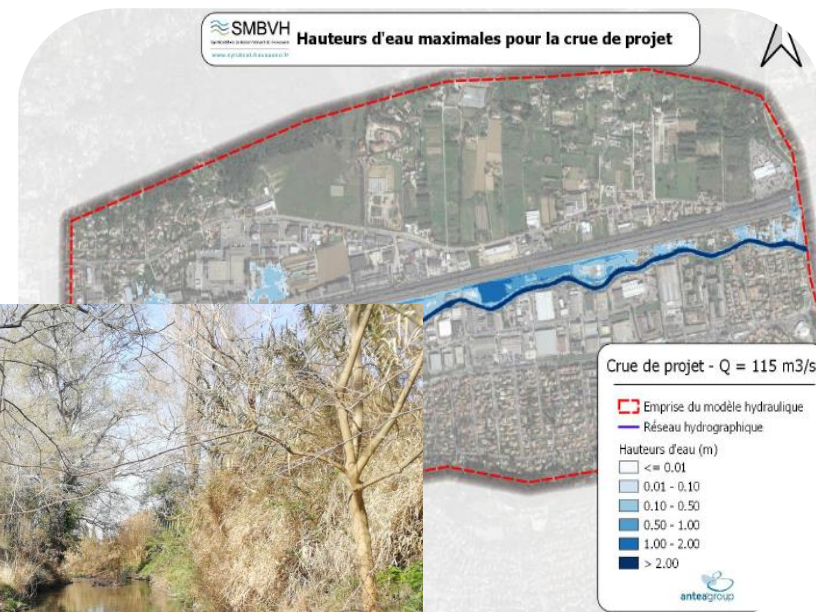
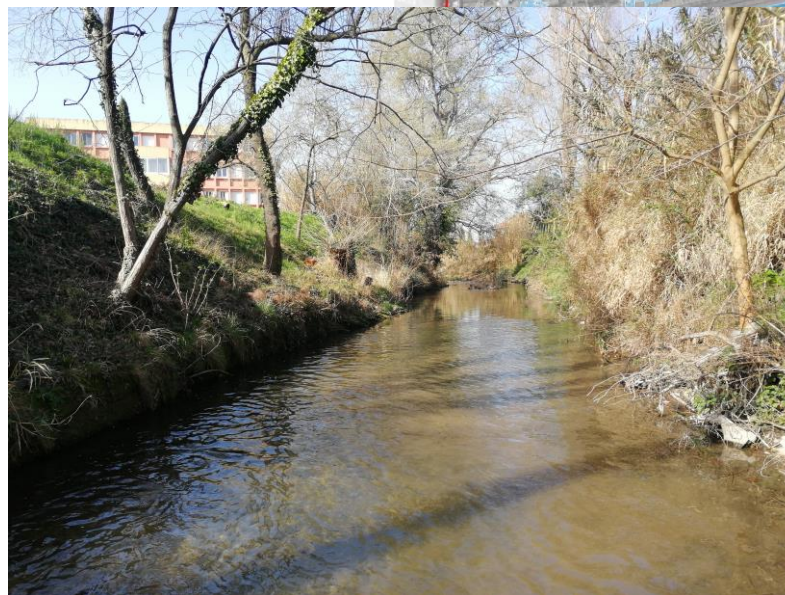
Perspectives 2023

- Diagnostic archéologique
- Poursuite de la concertation via information tout au long de la mise en œuvre du projet DCE
- Convention avec la Ville d'Aubagne au titre des compétences "hors GEMAPI" pour contribution financière communale au projet
- Début du chantier à l'automne 2023
- => ouverture prévisionnelle du parc printemps/été 2024



Un projet ciblé sur la réduction du risque inondation entre Aubagne et La Penne sur Huveaune

- Cette action, inscrite au PAPI, vise à traiter les premiers points de débordement de l'Huveaune au droit de la zone d'activités de pôle Alpha sur la commune d'Aubagne.
- Ses objectifs sont :
 - De ralentir les écoulements sur l'Huveaune sur 4 km, ce qui réduira la vulnérabilité aux inondations des bâtis pour les crues fréquentes ;
 - De participer à la restauration et la valorisation du cours d'eau afin de lui redonner sa fonctionnalité écologique.



Bilan 2022

- Expertises terrains
- Compagnes topographiques et géotechniques
- Réalisation des études de diagnostics
- Pré cadrage réglementaire
- Réalisation d'une analyse cout bénéfice

Perspectives 2023

- Réalisation des études d'Avant projet et Projet
- Gestion foncière par la Métropole
- Dépôt du dossier réglementaire
- Rédaction DCE travaux

Parmi les études globales menées dans le cadre du PAPI, l'exemple de la démarche d'identification des zones d'expansion de crue



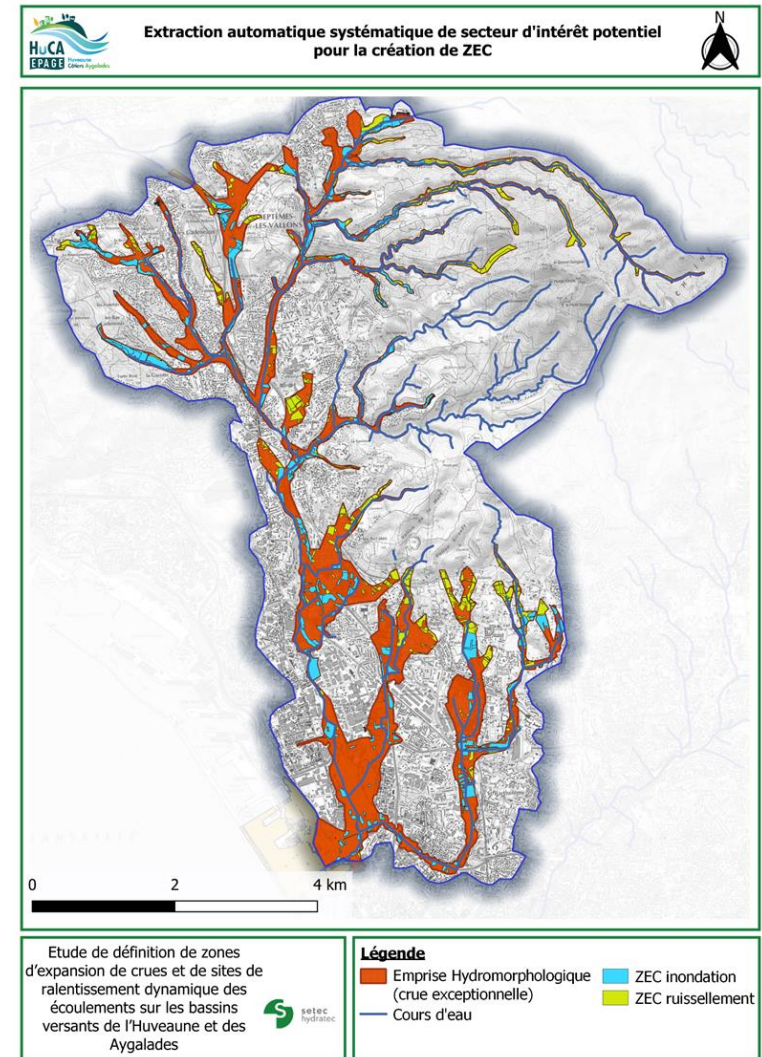
- Dans le cadre du PAPI, l'EPAGE a lancé une large réflexion à l'échelle des bassins versants (Huveaune et Aygalades) sur la question stratégiques des zones d'expansion de crues.
- Les objectifs prioritaires sont :
 - L'identification des zones de ralentissement dynamique
 - La préservation ou la réactivation des zones d'expansion de crue

Bilan 2022

- Expertises terrains poussées
- Analyse et croisements cartographiques

Perspectives 2023

- Restitution du diagnostic global avec inventaire des ZEC sur les deux bassins versants visés
- Hiérarchisation des ZEC
- Choix des ZEC à étudier plus finement en vue de l'inscription d'une phase plus opérationnelle dans le bilan à mi parcours du PAPI



Je réduis ma vulnérabilité face au risque inondation !



AXE 5 PAPI : REDUCTION VULNERABILITE

De nombreux enjeux exposés sur le territoire Huveaune-Aygalades

 40.000 habitants (dont 2/3 à Marseille)

 25 établissements scolaires (4000 élèves)

 13.000 entreprises dont 55.000 emplois

 400 places en établissements sensibles

Bilan 2022

- Inventaire exhaustifs des enjeux présents en zone inondables
- Stratégie d'intervention élaborée
- Rédaction du DCE

Démarrage premier trimestre 2023 (durée de 4 ans)

Visite de diagnostic




Rendu rapport avec les préconisations




Accompagnement subventions et/ou travaux



Réalisation travaux par le bénéficiaire

 Etapes 100% gratuites pour le bénéficiaire

 Etape bénéficiant de % de subventions variables selon les enjeux

*pour une crue centennale



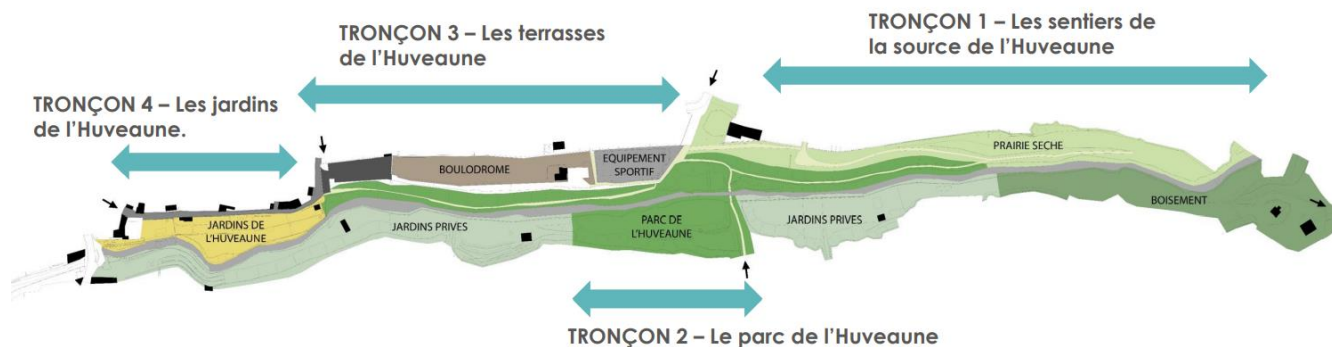
- L'EPAGE HuCA a lancé une étude globale de restauration écologique du lit mineur et des berges de l'Huveaune à Saint Zacharie avec un travail spécifique sur le corridor écologique et la valorisation du site.

Bilan 2022

- Expertises terrains
- Réalisation des études de diagnostic
- Abattage des platanes cancrés

Perspectives 2023

- Présentation des études de faisabilité et choix du parti d'aménagement
- Poursuite des études de conception sur le projet paysager
- Rédaction du DCE travaux



En 2022, s'est achevée l'étude de la représentation sociale des enjeux GEMAPI sur les bassins versants de l'Huveaune et des Ayalades. Cette démarche inscrite en action 1.3-1 du PAPI dans le cadre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation a fait l'objet d'une convention quadripartite entre l'EPAGE HuCA et les porteurs de projets ISEF que sont le CPIE de la côte provençale l'Atelier Bleu, la Maison Régionale de l'Eau et le bureau Cartes sur Tables.

En plus d'une mémoire du risque qui a tendance à se perdre, les opportunités écologiques, sociales et d'aménagements durables que représentent les cours d'eau semblent relativement méconnues sur le territoire. Pilote historique du volet ISEF sur le bassin versant de l'Huveaune, le SMBVH saisit l'opportunité du PAPI, face aux besoins du territoire pour enrichir, renforcer, harmoniser et déployer sa réflexion en intégrant le territoire des Ayalades.

L'enquête réalisée permet de renforcer la connaissance de la perception, qu'ont les populations et les acteurs connexes, du risque inondation sur le territoire et des enjeux de l'eau associés afin d'alimenter et d'orienter ainsi la démarche ISEF ainsi que d'acquérir, grâce à cette étude représentative de l'ensemble des populations et groupes d'acteurs du territoire, des éléments utiles au suivi et à l'évaluation du programme pluriannuel déployé.

Bilan 2022

- **Recueil de la perception de deux publics cibles :**
- **Habitants et riverains :**
 - Questionnaire directif de 56 questions
 - 1027 répondants
 - En ligne (50%) et en face à face (50%)
- **Professionnels :**
 - Questionnaires semi-directif
 - 30 entretiens réalisés
- **Un contenu rendant compte de :**
 - Connaissance des cours d'eau locaux
 - Usages
 - Perception des enjeux de l'eau et notamment de la qualité des cours d'eau et du risque inondation sur le territoire
 - Vision de la gestion exercée
- **Analyse selon des critères :**
 - Riverains vs habitants
 - Sur le bassin des Ayalades ou sur celui de l'Huveaune
 - En zone très urbaines ou plus rurale

Perspectives 2023

- Diffuser/Valoriser les résultats de cette enquête et l'analyse en étant faite
- **Animer, coordonner et piloter le déploiement du volet "amélioration de la conscience du risque" du PAPI, à l'appui d'outils concrets et associés aux projets GEMAPI déployés sur les territoires**
- Contribuer à l'actualisation globale de la stratégie ISEF
- Formaliser des critères de priorisation constituant un appui pour la définition des projets ISEF conventionnés
- Constituer un état des lieux de la perception des enjeux GEMAPI sur le territoire afin d'en faire un suivi-évaluation grâce notamment aux comparatifs des résultats à venir dans le cadre de la relance de cette étude en seconde phase du PAPI (2025)

La perception des enjeux GEMAPI au service de la réappropriation des cours d'eau



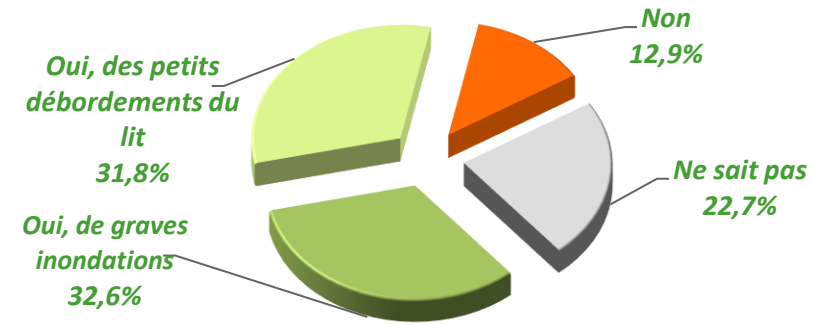
➔ Menée en 2021 sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes

Riverains / Habitants

Acteurs économiques

Acteurs agricoles

L'Huveaune / Les Aygaldes et ses/leurs affluents sont-ils susceptibles de provoquer des inondations ?



Etude des contributions karstiques aux crues de l'Huveaune



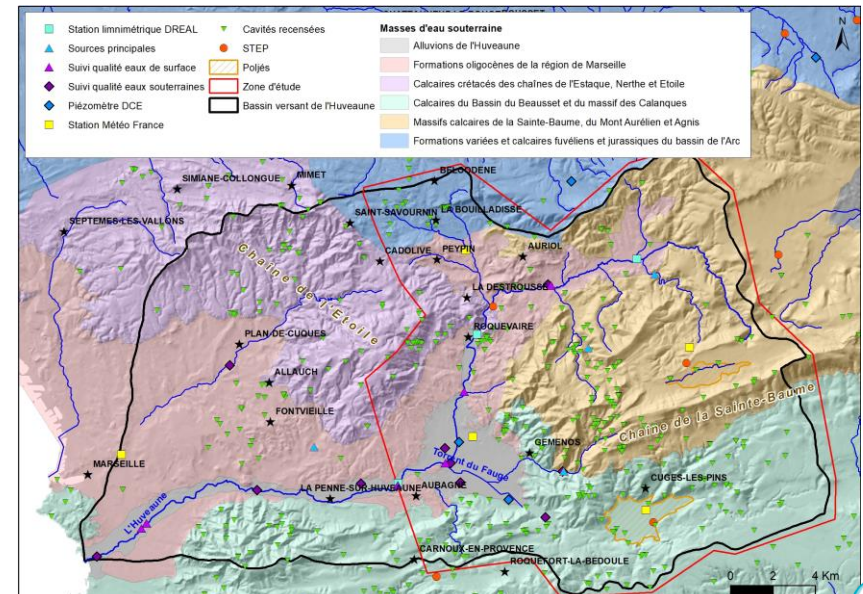
- L'EPAGE HuCA a signé une convention de recherche et développement avec le BRGM dans l'optique de mieux comprendre les échanges entre le karst et les cours d'eau (amélioration de la connaissance des circulations d'eau souterraine).
- L'objectif est d'arriver à mieux qualifier et quantifier leur contribution aux phénomènes de crue de l'Huveaune,
- Cela passe par :
 - Un état des lieux des connaissances des systèmes karstiques
 - Une instrumentation et suivi de 15 sites sur 3 ans
 - La valorisation des données et analyse des résultats

Bilan 2022

- **Fin d'instrumentation des sites**
- **Analyses des premières données**
- **Rédaction d'un rapport intermédiaire**

Perspectives 2023

- Entretien des sites de suivi
- Collecte et interprétation des nouvelles données (fonction des épisodes de pluies intenses)



Réduction de l'aléa inondation par ruissellement au droit du quartier des Bastides sur la commune de Martigues



- Lors des incendies du 4 août 2020 plus de 1000 hectares de garrigues ont été détruits. S'en est suivi un événement pluviométrique intense le 8 novembre 2020. Ce dernier a provoqué une inondation importantes : environ 200 habitants touchés et dégâts sur des habitations ainsi qu'un camping,
- En réponse l'EPAGE a décidé d'étudier les phénomènes de ruissellement et de définir les aménagements permettant de réduire l'aléa sur le secteur des Bastides

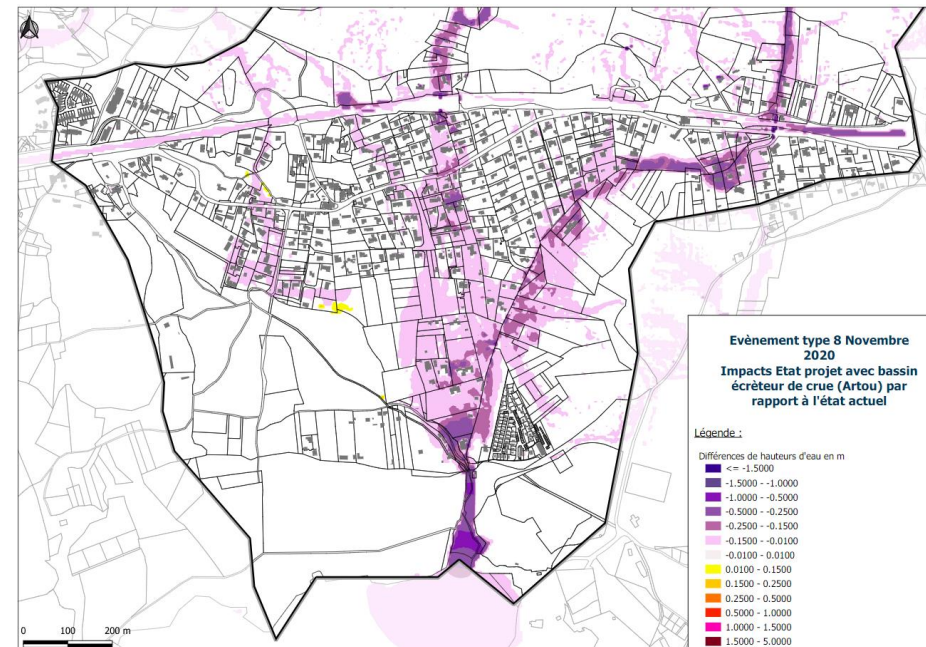


Bilan 2022

- Expertises terrains
- Réalisation des études de diagnostic
- Définition de propositions d'aménagements validées en COPIL avec la commune

Perspectives 2023

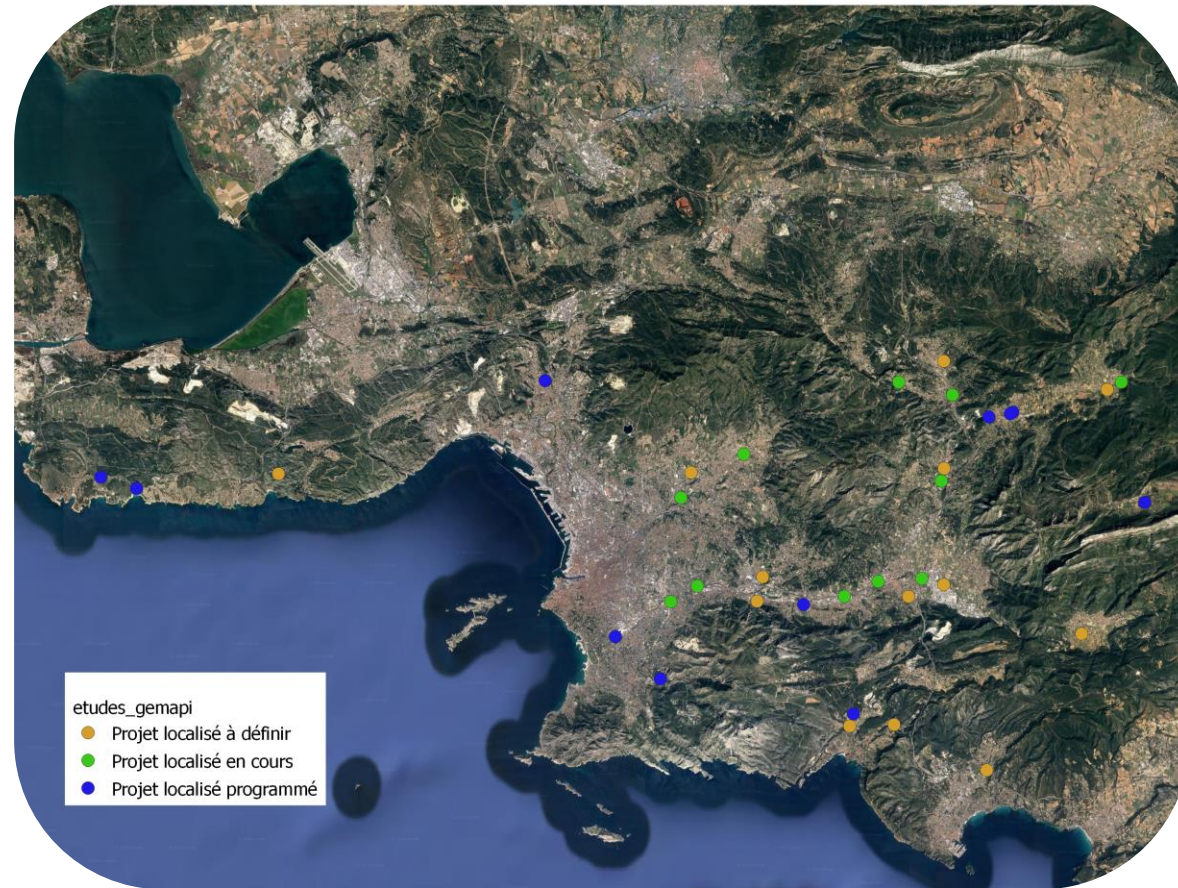
- Réunion publique de présentation des principaux éléments de l'étude
- Rencontre du service forêt de la Métropole
- Poursuite des études opérationnelles (stade AVP)

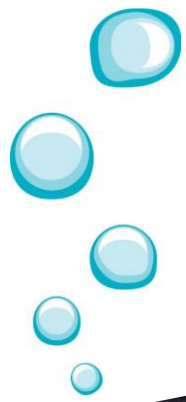


Les autres perspectives 2023 en matière de projets d'aménagements (liste non exhaustive)



- Découverte de l'Huveaune à la Penne sur Huveaune
- Etablissement d'un schéma directeur GEMAPI sur les Cadenaux
- Décuvelage de l'Huveaune à Auriol (aval du centre ville)
- Etude d'aléa inondation sur la commune de Plan d'Aups (en accompagnement des travaux sur le PLU)
- Etude d'aménagement GEMAPI - Secteur du Mussuguet (commune de Cassis)
- Diagnostic du fonctionnement de la zone humide de Boumandariel
- Etablissement d'un schéma directeur GEMAPI sur la Goufonne
- Gestion de l'aléa d'inondation par ruissellement sur Cuges les Pins
- Etude d'aménagement GEMAPI sur le Merlançon d'Aubagne
- **Tronçon Pugette / Mer** : Portage d'une étude GEMAPI complémentaire, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions global pour le retour de l'Huveaune dans son cours topographique en partenariat avec la Métropole AMP





Ressource en eau





La **préservation de la ressource en eau** constitue un volet essentiel sur le bassin versant de l'Huveaune. Il s'agit de **gérer durablement** la ressource en eau en adéquation avec les **besoins du territoire** et en lien avec la fonctionnalité des **cours d'eau, tel que défini dans le Contrat de Rivière**

Le bassin versant de l'Huveaune est un territoire **sensible** à la **sécheresse** et le débit des cours d'eau est fortement dépendant de **l'action anthropique** (prélèvements, surverses, alimentation en eau potable, rejets) et ceux-ci souffrent lors des périodes estivales de **fréquents assècs**.

Depuis 10 ans le bassin versant de l'Huveaune est impacté, comme bon nombre de territoires régionaux et nationaux, par des **sécheresses sévères** qui s'accompagnent par la mise en œuvre des outils de gestion de crise. Cette année la sécheresse a été particulièrement marquée. Ainsi en 10 ans, **des restrictions d'usage de l'eau** ont été pris pendant plus de **1000 jours cumulés** ! Ainsi, ces outils de gestion de crise que sont les arrêtés sécheresse, réservés théoriquement aux épisodes climatiques **exceptionnels**, sont devenus des outils de **gestion courante** des ressources en déficits chroniques, pénalisant tous les usages, biologiques comme anthropiques.

Les eaux souterraines locales sont actuellement peu sollicitées, plus de 96% des besoins en eau provenant du système Durance-Verdon. Les **aquifères karstiques** du territoire constituent des ressources en eau importantes peu exploitées. La **diversification des ressources** utilisées est ainsi un réel enjeu sur le bassin versant.

Le SDAGE indique également que **le bassin de l'Huveaune doit faire l'objet d'actions de préservation des équilibres quantitatifs** sur tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état.

Forts de ces constats, il apparaît que de **meilleures connaissances** des besoins en eau pour les usagers et les milieux, ainsi que des ressources mobilisables sont nécessaires, de même que la définition d'actions collectives visant à préserver l'équilibre quantitatif de la ressource, pour l'ensemble des usages.

L'EPAGE engage pour cela l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Bilan 2022

- Travail de suivi quasi-quotidien en période de crise et de mise en œuvre de gestion des assècs
- Participation active aux réunions du comité sécheresse, et suivi de la démarche afin de contribuer à la concertation précédant l'élaboration des arrêtés (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise),
- Suivi de l'ensemble des démarches en lien avec la ressource en eau : notamment étude de sauvegarde des masses d'eau stratégiques, Karst'Huveaune et aux autres études inscrites en phase 2 de Contrat de Rivière
- Suivi de l'étude d'élaboration du débit minimum biologique sur le Fauge et le BV Huveaune
- Suivi d'une étude des liens entre les eaux de surface eaux et les eaux souterraines (cf ci-dessus)
- Travail sur la question des soutiens d'étiage : Huveaune, affluents, Aygalades
- Recrutement d'un chargé de mission ressource en eau
- Engagement de la démarche PGRE

Pour mémoire le BV Huveaune a été concerné par un arrêté crise sécheresse entre le 30 mai et le 15 décembre 2022

Perspectives 2023

- Poursuite de la contribution au démarche du comité sécheresse
- Lancement officiel de la démarche d'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau : concertation de l'ensemble des parties prenantes et lancement d'un marché public pour l'accompagnement par des prestataires externes spécialisés
- Acquisition de matériel et mise en place de suivis hydrologiques pour une meilleure gestion de crise
- Poursuite des réflexions sur les soutiens d'étiage.



L'Huveaune aux Défensions à Aubagne, en eau (haut) et en assèc (en bas)

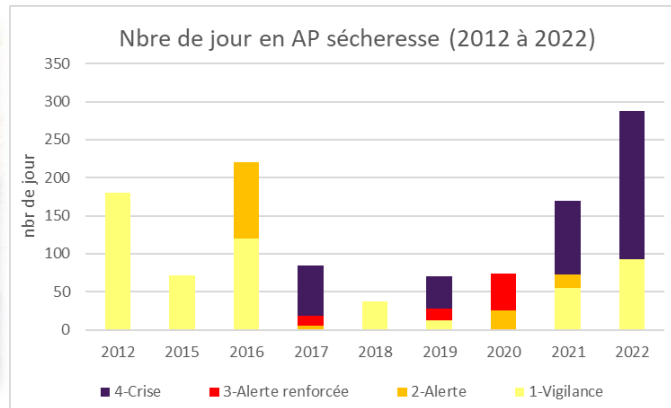


Elaboration d'un plan de Gestion de la Ressource en Eau



Objectifs d'un PGRI :

- 🌿 Partage équitable des ressources
- 🌿 Réduire les arrêts sécheresse
- 🌿 Réduire nos consommations
- 🌿 Protéger les milieux aquatiques



Etapes d'un PGRI :

- 1 Définir & Connaitre le **périmètre de mise en œuvre**
- 2 État des lieux des **prélèvements**
- 3 Evaluer les capacités des **ressources disponibles**
- 4 Définir des **volumes prélevables**
- 5 Mettre en place un **plan d'actions partagé...**

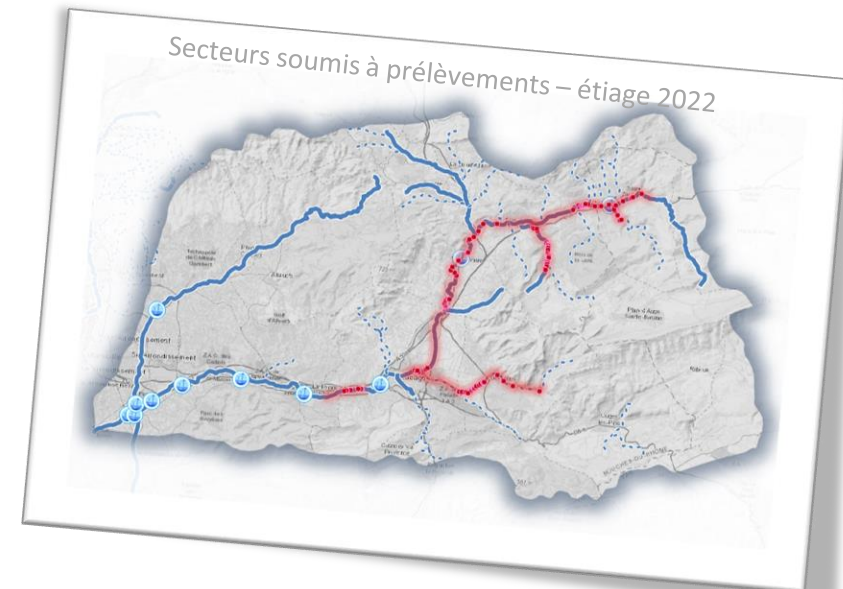
Un plan de gestion partagé :

Mettre en place une **gouvernance locale**

S'appuyer sur les **usagers et gestionnaires**

Être accompagné par les **services de l'Etat et l'Agence de l'Eau**

=> Les outils, les objectifs et les actions doivent être compris et acceptés de tous !



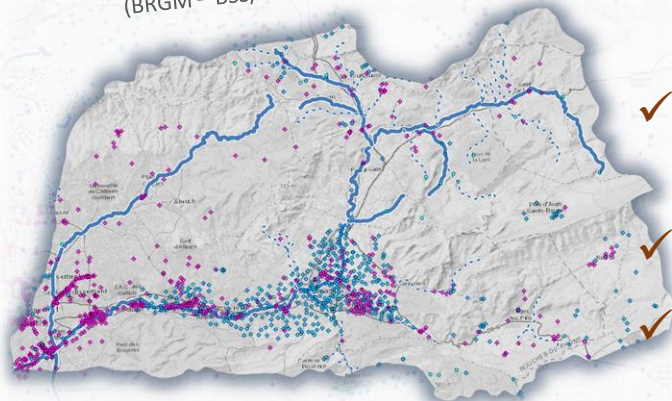
Elaboration d'un plan de Gestion de la Ressource en Eau



Des temps d'échange incontournables...



Puits et Forages sur le BV
(BRGM – BSS/Infoterre)



- ✓ Les acteurs et représentants des usagers du **monde agricole** (Chambre d'Agriculture, ASA, AMPM,...)
- ✓ Les producteurs et distributeurs **d'eau potable** (SPL Eau des Collines, SCP, SEM, AMPM, REABMG, SIAE Ste Beaufort, ...)
- ✓ Les représentants du **secteur industriel** (CCI, Entreprises locales,...)
- ✓ Les **institutions** en charge des ressources en eau (police, gestion, protection)

Une démarche déjà lancée...

Au travers **des études techniques réalisées** (définition de débit minimum biologique, définition de zone de sauvegarde,...)

Par de **l'acquisition de connaissance** (sur la ressource, les relations eaux souterraines – eaux de surface, la qualité)

Par la **prise de conscience du changement climatique** pesant sur la disponibilité des ressources (répétition des arrêtés crise, suivi des zones et périodes d'assecs)

La **sollicitation et l'implication des acteurs** du territoire



Amélioration de la qualité des eaux et plan déchets



La problématique de la qualité des eaux de l'Huveaune et l'atteinte d'une **qualité compatible avec les objectifs réglementaires** ainsi que la **préservation des plages Marseillaise** a été l'une des motivations de la mise en œuvre du Contrat de Rivière. L'EPAGE assure un double rôle sur le sujet de la qualité des eaux : il assure le **suivi des actions inscrites** au Contrat de Rivière répondant à cet enjeu et portés par d'autres maîtres d'ouvrages et il porte également des actions **d'amélioration de la connaissance** au travers d'un réseau de suivi global et d'actions ponctuelles. L'EPAGE est ainsi maître d'ouvrage **d'un réseau global de suivi de la qualité des eaux superficielles sur le BV Huveaune**, qui n'existait pas avant 2015 et venant compléter les analyses réalisées par l'Agence de l'eau en un point de l'Huveaune.

A l'image du réseau mis en place de 2015 à 2018, l'EPAGE a poursuivi en 2021 et 2022 la mise en œuvre de **son réseau de suivi de la qualité** des eaux de l'Huveaune et ses affluents (120 000€) et tend à étoffer, optimiser et pérenniser ce suivi.

Suite à l'extension de son périmètre d'intervention, l'EPAGE souhaite définir en concertation avec les acteurs engagés sur cette thématique, les suites à mener concernant le suivi de la **qualité des eaux des Aygaldes**, ainsi que ses modalités.

De même, la pertinence de mettre en place un réseau de suivi sur les cours d'eau côtiers **Ouest et Est** devra être étudiée au regard des conclusions du diagnostic dressé dans le cadre de l'élaboration des PPGE et des problématiques soulevées par les communes et partenaires.

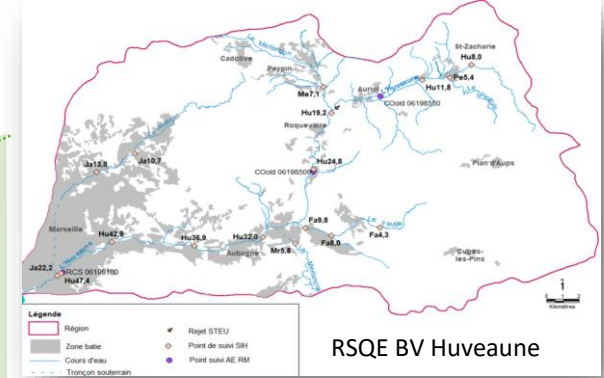


Bilan 2022

- Poursuite du suivi de l'Huveaune et ses affluents dans le cadre du marché lancé en 2021 :
 - suivi physico-chimique : 11 stations 4 fois par an, analyse des eaux et des sédiments
 - Suivi biologique : 1 fois par an sur 8 stations
 - Différents paramètres analysés en fonction du contexte et des sources de dégradation potentielles et des données de la première campagne
- Recrutement d'un chargé de mission ressource en eau et qualité des eaux
- Réalisation d'analyses ponctuelles en cas de pollution



L'Huveaune en centre-ville d'Aubagne – station Hu32,8





Chiffres clefs

entre 2019 et 2022 :

16 actions – 7,5M€ d'études et de travaux
Prévisionnel 2023-2024 (Contrat transitoire) :
11 actions – 28M€

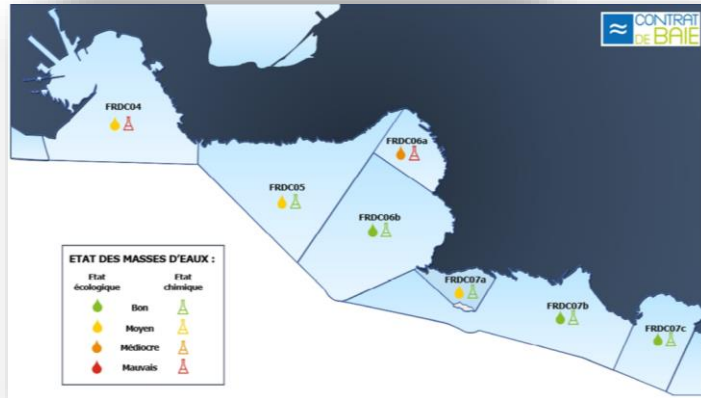


Affluent des Aygalgales



Effondrement Ovoïde (SPL eau des collines)

Au-delà des actions portées sous sa maîtrise d'ouvrage, l'EPAGE assure le suivi des actions de l'enjeu relatif à la qualité des eaux, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune. Il s'agit notamment des actions d'étude et de travaux en lien avec l'assainissement des eaux usées et pluviales, ainsi que des opérations collectives entreprises visant à la maîtrise des apports de produits toxiques dans les milieux et les réseaux. Ce suivi réalisé en 2022 sera poursuivi en 2023.



Etat des masses d'eau réceptrices



Plage des Baumettes
Sausset-les-Pins



STEP Auriol- St-Zacharie pendant les travaux (SPL eau des collines)



Travaux ovoïde et réseaux



Visites de STEP et sensibilisation



La présence de **macro-déchets** sur les berges et dans le lit des cours d'eau du bassin versant constitue un facteur important **d'altération** de la qualité des eaux, des milieux et du cadre de vie. Par temps de **pluie**, ces déchets peuvent constituer ou participer à la formation **d'embâcles** et avoir un impact aggravant en cas **d'inondations**. De plus, les déchets du bassin versant rejoignent le **littoral** marseillais avec les conséquences que l'on connaît sur le court terme et le long terme. Même si la gestion des déchets **n'entre pas dans le champ des compétences** du Syndicat, le SMBVH est confronté au quotidien à cette problématique et à la complexité de sa gestion. Il a ainsi fait évoluer au fil des années **sa politique à ce sujet**.

Marché de ramassage des déchets volumineux, constituant un risque d'embâcles, et petits déchets (volet esthétique et qualité).
80 000 € par an.

Réflexion sur le volet macrodéchets dans le cadre de la définition du Contrat de Rivière et de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation pour apporter une vision globale sur la problématique.

Coordination et première mise en œuvre de l'opération Huveaune Propre à l'échelle du bassin versant :
chaque année, organisation d'une semaine de ramassage sur l'Huveaune et ses affluents visant à la sensibilisation des scolaires et du grand public sur la question des déchets.
En 2017 : 1000 participants

Elaboration d'une stratégie macrodéchets à l'échelle du bassin versant considérant que le nettoyage systématique ne constitue pas une solution pérenne. Elaboration d'un état des lieux sur la problématique et du plan d'actions. Mise en place d'un outil de signalement et de suivi des macrodéchets.
10 actions dans la stratégie.

2007

2012

2017

2018



2019

2020

2022

Intégration du plan déchets à la phase 2 de Contrat de Rivière – Opération HP 2019 :

- 30km de cours d'eau
- 2800 volontaires (62 structures)
- 76 m³ de déchets extraits.

Mise en place d'une action ciblée et curative de terrain dans le cadre d'un nettoyage sur certains secteurs spécifiques visibles du cours d'eau.
40 000 € euros par an.
30 m³ de déchets ramassés en 2020.
Réponse à l'appel à projet zéro déchet plastique de la Région.
80% de subventions sur 50 000€ TTC.

Poursuite de la mise en œuvre du plan déchets :
Opérations Huveaune Propre, ISEF et sensibilisation, plateforme REMED pour suivre la problématique, démarche pilote de piégeage en cours d'eau (phase d'étude), collaboration avec la Métropole dans le cadre de l'AMI CITEO, animation des acteurs, etc.

Mise en œuvre du plan déchets Huveaune

Inscrit en phase 2 du Contrat de Rivière, les actions du plan déchets Huveaune répondent à l'appel à projets 2021 de la Région Sud : « Ensemble, pour une nature zéro déchet plastique » et sont soutenues dans ce cadre. Elaboré en 2019 suite à un état des lieux réalisé en 2018, la mise en œuvre de ce plan d'actions a ainsi été lancée en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023. Il est à noter que les propositions du « plan déchets Huveaune » répondent à des enjeux du territoire qui ne sont pas encore pris en charge de façon complète, c'est-à-dire sur lesquels l'articulation des compétences peut être enrichie et renforcée. Face à ce constat, partagé par les différents acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA se positionne progressivement en tant qu'animateur central des différentes parties prenantes pour avancer concrètement et durablement sur le sujet, aussi bien sur le plan des moyens humains, des moyens financiers que de l'organisation avec les partenaires que sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, les communes, les acteurs associatifs, les activités riveraines de l'Huveaune (représentants de riverains, particuliers, entreprises, CIQ, établissements scolaires, commerces, usagers, etc.). Du nettoyage des cours d'eau au pilotage d'un plan global pour réduire la présence de macrodéchets dans le grand cycle de l'eau sur le territoire, le SMBVH a fait évoluer son action au fil des années dont on peut relever les principales composantes jusqu'à aujourd'hui (pour la part sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE HuCA) :

- BD60 – pilotage et animation du plan d'actions visant à lutter contre la présence de macrodéchets dans le grand cycle de l'eau sur le bassin versant de l'Huveaune
- BD62 – action cadre pour fédérer les opérations d'interventions citoyennes et coordonner l'opération "Huveaune Propre » (traité page suivante)
- BD63-1 - Accompagnement ciblé pour une réduction à la source de l'apport de déchets impactant les milieux aquatiques (projet pilote)
- BD66 - Nettoyage du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Huveaune
- BD67 - Piégeage des déchets avant leur arrivée en mer (sur le linéaire de cours d'eau amont au barrage de la Pugette) - étude de faisabilité et action pilote
- Analyse des déchets impactant les milieux naturels aquatiques à l'aval du barrage de la Pugette en vue de l'établissement d'un plan d'actions ciblés (co-portage MAMP-HuCA)

Bilan 2022

- Réunion du **comité de suivi** du « plan déchets Huveaune »
- Intervention à l'occasion de plusieurs journées organisées par les réseaux ASTEE, ARBE etc.
- Relance de deux **marchés de nettoyage** :
 - Un sur l'Huveaune à Marseille et sur le Jarret hors Marseille avec 13 secteurs (6,8 km au total) faisant chacun l'objet d'un ramassage systématique tous les trois mois
 - Un sur l'Huveaune et ses affluents hors Jarret et hors Marseille avec 12 secteurs (9,5 km au total) faisant chacun l'objet d'un ramassage systématique tous les trois mois
- Parangonnage quant aux solutions curatives d'envergure en rivière et réalisation d'une **étude de faisabilité** sur la mise en place de système de **piégeage des déchets sur des sites pilotes de cours d'eau** du territoire
- **Collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence** et notamment ses directions et services en charge de la GEMAPI, de l'assainissement pluvial, de la mer et du littoral, de la propreté urbaine, de la collecte des déchets, etc. dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) **CITEO** :
 - 4 nettoyages de 4 secteurs + 8 ramassages exhaustifs sur stations de 10 m linéaires, à l'extrême aval de l'Huveaune
 - Caractérisation et analyse des données
- Complétude de la **plateforme REMED** pour le suivi de la problématique sur les cours d'eau du bassin de l'Huveaune

Bilan financier - chiffres clés

Marchés nettoyage 2022 : 34 929,6 €TTC

Prestation lancée dans le cadre de l'AMI CITEO : 10 000 €TTC

Marché piégeage déchets : marché à bons de commande en cours – dépense en 2023

Total dépenses plan déchets Huveaune pour l'année 2022

68 077€TTC

Réf. CDR : BD60, BD63-1, BD66 et BD67

Perspectives 2023

- Poursuite du **partenariat avec la Région Sud** (charte zéro déchets, appel à projets)
- **Extension** de ce volet sur le territoire de l'EPAGE HuCA
- Pérennisation du marché de nettoyage piloté par l'EPAGE HuCA
- Faire suite à l'étude de faisabilité par la **mise en place d'un système de piégeage** pilote sur 4 sites de cours d'eau du territoire
- Poursuivre le **partenariat avec le groupe CITEO** via une collaboration autour de l'ensemble du plan déchets, et identification des possibilités de contractualisation pour subvention de l'EPAGE HuCA sur la mise en œuvre du plan déchets
- **Animer l'instance de suivi du plan déchets** Huveaune
- Mobiliser l'**AMO** dédiée et **renforcer les moyens humains** internes pour la mise en œuvre du plan déchets
- Innover sur des actions préventives de **réduction à la source** et renforcer le **sens donné aux caractérisations** réalisées
- Développer le dispositif « **Adopt 1 spot** » à l'**échelle de tronçons spécifiques** via un panel d'actions ciblées préventives, curatives et de sensibilisation

Après cinq premières éditions réussies, notre EPAGE renouvelle son engagement dans l'opération « **Huveaune Propre** ». Cette opération proposée simultanément sur l'ensemble du bassin versant de l'Huveaune, de l'amont vers l'aval, fédère avec succès les acteurs qui veulent s'impliquer pour une meilleure qualité des milieux naturels et un meilleur cadre de vie. **La mobilisation est croissante chaque année** : De 500 participants en 2016 à 2000 en 2021

L'opération «Huveaune Propre» a pour objectif, au-delà de la propreté immédiate et ponctuelle, d'exprimer une **volonté collective de respect de l'environnement** et de valorisation de ses atouts en avançant vers un changement durable de **pratiques réduisant à la source le rejet de macrodéchets**. Pour rappel, dès qu'il pleut, tout déchet abandonné, sur le bassin versant, hors d'un circuit de collecte classique (dans le caniveau, dans la nature, etc.) **rejoint l'Huveaune** et est emporté vers l'aval jusqu'à la **mer Méditerranée**.

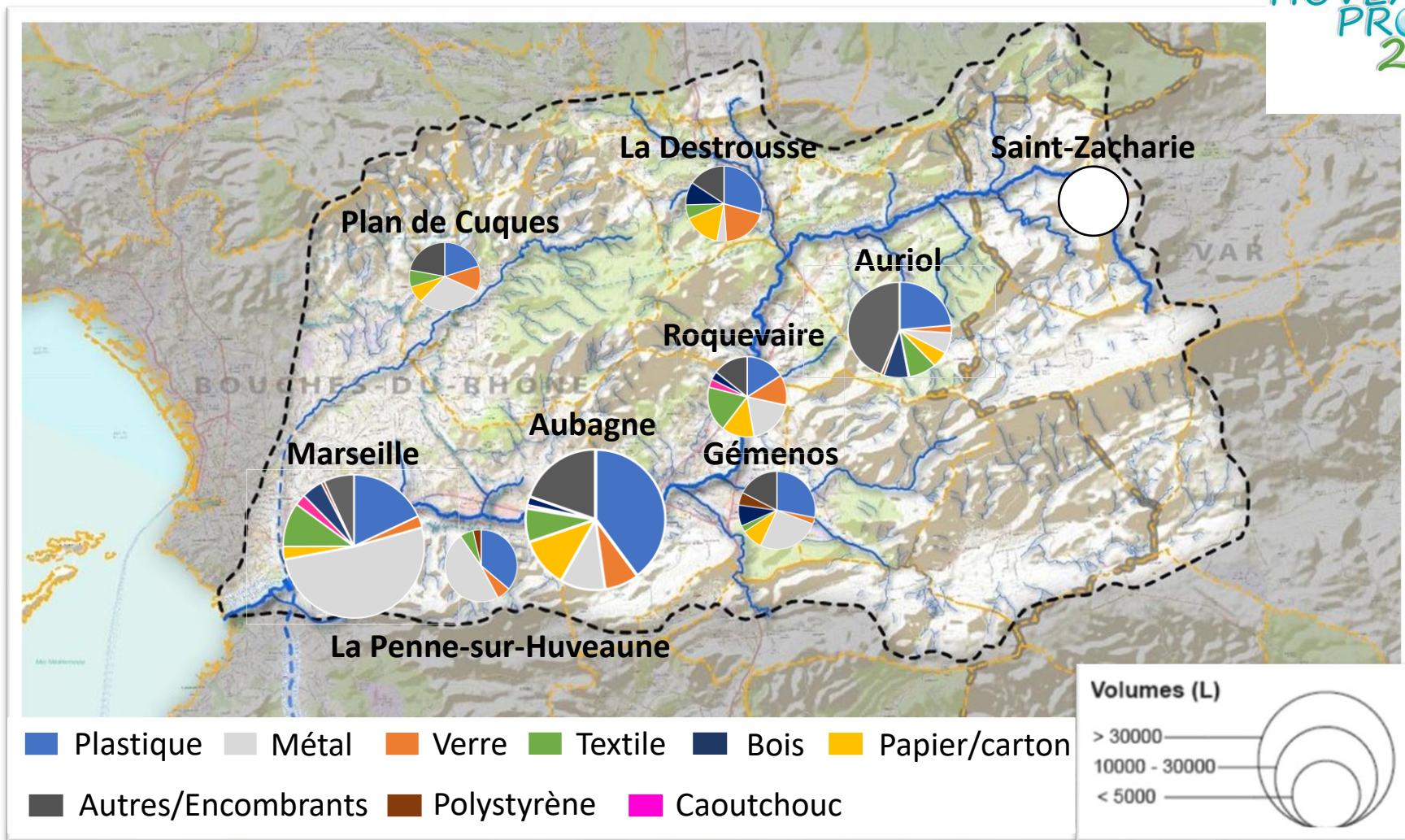
Dans le cadre du Contrat de Rivière, notamment du « plan déchets Huveaune », et en réponse à l'enjeu d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, l'EPAGE HuCA soutient la mise en œuvre **d'interventions citoyennes**. L'opération «**Huveaune Propre**» fait partie de ces actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une **réflexion globale**.

Bilan 2022

- Suite aux « années COVID » ayant impactées l'organisation de cet événementiel fédérateur, deux opérations ont été menées en 2022 en mars et octobre dans la perspective de reprendre un rythme annuel à l'automne, période la plus adaptée pour une telle mobilisation sur les milieux aquatiques
- **Deux fois 2200 volontaires** mobilisés
- Plus de **60 structures** au total
- **40 secteurs** nettoyés à deux reprises dans l'année
- **160m3 de déchets** retirés des berges et du lit de l'Huveaune et de ses affluents
- Une **caractérisation** des déchets collectés renseignés et référencés sur la plateforme REMED zéro déchets plastique en Méditerranée.
- Un premier partenariat pilote sur le ruisseau des Aygalades.

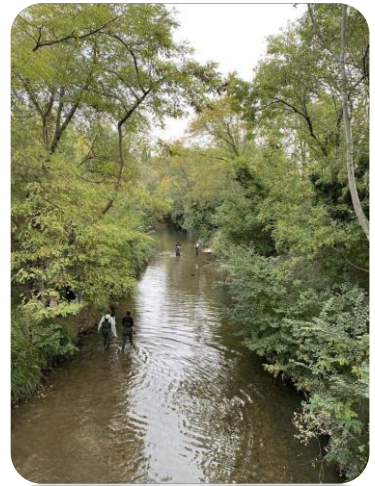
Perspectives 2023

- Organisation de la 8^{ème} opération « Huveaune Propre » à l'automne 2023,
- Extension de cette action fédératrice au bassin versant des Aygalades,
- **Renforcement** de la **sensibilisation**,
- **Diversification** des acteurs mobilisés,
- Accompagnement d'un dispositif inspiré de « **Adopt'1 Spot** » pour des nettoyages et actions régulières sur certains secteurs,
- Poursuite du **partenariat avec la Région Sud** (charte zéro déchets, appel à projets).



Ces données issues des ramassages 2022 permettent de donner une idée du type de déchets retrouvés dans nos cours d'eau et de leurs proportions. Ces données permettent d'élaborer des plans de gestion adaptés aux différentes cibles.

Huveaune propre : illustration en images



ensemble
sensibiliser agir
préserv
améliorer
bassin versant
Huveaune

ISEF, communication et valorisation

Des dispositifs désormais consolidés sur l'Huveaune, en cours de développement sur les nouveaux territoires de l'EPAGE HuCA



- Développer un sentiment d'appartenance géographique**
- Apporter de la connaissance aux acteurs relais**
- Créer un territoire identitaire**
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau**
- Accompagner à la mise en œuvre des missions GEMAPI**



CONVENTION ISEF-E31-2022-02
Relative à la mise en œuvre de « Vallée en Fête » (CdR E3.1 « Fêtes de l'Huveaune »)

Entre
La collectivité, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Nouveaux Côtières Aggales (EPAGE HuCA), représentée par Jean-Jacques COULOMB, en tant que Président,
d'une part,
et
L'association « le GRAIN de la Vallée », membre du Collectif Associations Huveaune (CAH), représentée par Valentine PILLIARD, la fondatrice et directrice,
d'autre part,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- Le décret n°2016-544 du 3 mai 2016 portant sur les dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers,
- La délibération n°17 du 19 avril 2019 du SMBVH visant au déploiement des projets ISEF et des actions cadres en phase 2 du Contrat de Rivière,
- La délibération n°6 du 25 octobre 2019 actant de la signature de la convention de partenariat avec l'éducation nationale,
- La délibération n°3 du 5 décembre 2019 approuvant le projet de phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération n°6 du 5 décembre 2019 approuvant les principes de mise en œuvre par le biais des conventions de mandat, de la part externalisée du volet Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF) en seconde phase du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune,
- La délibération n°5 du 7 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 du SMBVH,



L'écho de l'HuCA
N°1 2022
Journal de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Nouveaux Côtières Aggales

Une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente et élargie avec l'EPAGE HuCA

Le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune (SIBH) a été créé en 1965 par 5 communes (Morbihan, La Perrière, L'Herminier, et Muzillac à l'époque). L'EPAGE HuCA a été créé en 2015 par 3 communes (Morbihan, La Perrière, L'Herminier) et le bassin versant de l'Huveaune (SIBH) a été intégré à l'EPAGE HuCA. L'EPAGE HuCA a pour mission de gérer l'eau et les milieux aquatiques de manière cohérente et élargie. L'EPAGE HuCA a pour objectif de garantir la qualité de l'eau et de protéger les milieux aquatiques. L'EPAGE HuCA a pour mission de gérer l'eau et les milieux aquatiques de manière cohérente et élargie.

Appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF
Information, Sensibilisation, Education, Formation
Avril 2022

Favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les populations des bassins versants de l'Huveaune et des Aggales

Propos introductifs et contexte

Une stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation pour accompagner la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) qui met en œuvre sur son territoire la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI) et les missions associées. Acteur historique sur le bassin versant de l'Huveaune, le SMBVH devient en cette année 2022 l'EPAGE HuCA (Huveaune-Côtières-Aggales) soutenue par ses membres, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte.

L'EPAGE HuCA, animé et met en œuvre (avec d'autres intervenants) une gestion intégrée et concertée des milieux aquatiques et de leurs enjeux à l'échelle des bassins versants de l'Huveaune, des Aggales et de l'ensemble des petits fleuves côtiers méditerranéens entre la Ciotat et Fos-sur-Mer. Pour cela, un Contrat de Rivière et un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont à l'œuvre. Y sont notamment planifiés pour une mise en œuvre opérationnelle : les programmes pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau, des projets d'aménagement et de valorisation des cours d'eau et de multiples démarches portant l'ambition d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la réduction des macrodéchets les impactant, la prévention des risques d'inondations, un plan de gestion de la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique etc.

Pour accompagner ces dispositifs de gestion et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA a initié un appel à projets d'Information, Sensibilisation, Education, Formation.

La **Stratégie ISEF**, construite en 2012 et en évolution constante, vise à coordonner et piloter les actions d'Information, Sensibilisation, Education, Formation à mettre en œuvre afin **d'accompagner les objectifs techniques portés par le SMBVH** : mise en place de campagnes d'information et de communication, formation des professionnels et du grand public pour faire évoluer les pratiques, éducation des plus jeunes, etc. Des projets ISEF concrètes sont portés par certains acteurs du territoire, **le rôle du SMBVH est de les coordonner**, les accompagner, les valoriser et les déployer.

Suite à la réalisation du bilan de première phase de Contrat de Rivière et de la stratégie, un nouveau fonctionnement a été mis en place. La concertation avec les partenaires associatifs et financiers de la stratégie ISEF ont mené à un retravail des axes stratégiques et des fiches actions. Des **outils pédagogiques** adaptés aux besoins du territoire et des publics cibles ont été réalisés :

- mallette numérique de ressources pédagogiques,
- carnet du jeune,
- outil global de présentation du bassin versant de l'Huveaune « fonctionnement et enjeux ».

Transversale aux enjeux du Contrat de Rivière et du PAPI, la mise en œuvre des projets ISEF s'appuie sur un cadre administratif et financier favorable et indispensable pour toucher ce territoire anthropisé d'un million d'habitants !

Si l'année 2022 a permis d'asseoir des outils pédagogiques et la collaboration administrative, financière et technique entre notre EPAGE et les structures tierces (associations ou autre) ; elle constitue également un tremplin, suite à la commission ISEF du mois de mars, à la mise en œuvre opérationnelle d'une ambitieuse feuille de route multipartite et multithématique pour les deux prochaines années.

Bilan 2022

- Pilotage d'un **marché d'AMO dédié**
- Réunion de la **commission ISEF** le 29 mars 2022 et animation à cette occasion d'un forum ouvert vers la définition de projets ISEF répondant aux enjeux techniques prioritaires au service de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les cours d'eau du territoire. 70 participants d'une quarantaine de structures
- Lancement de **l'appel à projets ISEF** pour la seconde phase du Contrat de Rivière et la première phase du PAPI :
 - Réception de 25 projets ISEF
 - **Entretiens, échanges, co-construction avec les structures répondants**
 - Etablissement de **15 conventions** pour la mise en œuvre de ces projets portés par 9 structures
- Définition coconstruite et partagée des **modalités de déploiement du volet ISEF sur le bassin versant des Aygaldes**
- Mise en œuvre d'actions de communication; communication sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn, et parution du premier journal **l'Echo de l'HuCA**
- Suivi et accompagnement de projets ISEF en cours : Mobilisation de stands et ateliers « Huveaune » à l'occasion de 4 **événements festifs** communaux, fête du Ruisseau des Aygaldes 2022
- Recrutement d'un **chargé de missions** pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF

Perspectives 2023

- Accompagnement et **suivi des projets ISEF conventionnés** dont les contenus répondent aux enjeux prioritaires de notre EPAGE :
 - Développer la **culture du risque** inondation
 - Favoriser la **réappropriation** et la réintégration des enjeux de l'eau **dans les quotidiens**
 - Développer l'action à destination du **grand public** et des **élus**
- Réalisation d'une **seconde phase d'instruction des réponses à l'appel à projets** et établissement de nouvelles conventions
- **Formation des associations** labellisées quant à l'actualité technique de l'EPAGE HuCA et aux messages pédagogiques prioritaires
- Relance des **fêtes de l'Huveaune**
- Renforcement de la **participation citoyenne dans les actions techniques** de l'EPAGE HuCA et **l'information des riverains**.
- Développer la **valorisation** de l'action de l'EPAGE HuCA (actualisation du site internet, animation des canaux de partage d'informations, etc.), notamment à l'appui du recrutement d'un.e chargé.e de **communication**
- **Lien avec les actions métropolitaines** sur le sujet et au niveau des bassins versant de l'EPAGE Menelik : vers un échange de pratiques et une harmonisation
- Réunion d'une **commission ISEF**

Bilan financier - chiffres clefs (hors projets en direction des jeunes cf. slide suivante)

15 conventions de partenariat pour un montant total de 342 205,82 €
(34,5% PAPI, 32,6% Contrat de Rivière et 32,9 % Contrat de Baie) dont 119 902,22 € versés en 2022 aux porteurs de projet

Le parcours pédagogique Huveaune vise en la co-construction d'une **offre pédagogique** aux acteurs scolaires et extra-scolaires basée sur la **formation** des enseignants et animateurs et l'intervention pour une valeur ajoutée **technique**. Il s'agit d'accompagner les acteurs de l'éducatif (primaire, secondaire et extrascolaire) à parler des cours d'eau du territoire et de leurs enjeux avec les groupes qu'ils **encadrent**.

Il a été construit par le SMBVH via l'**animation** du **groupe de travail** « **jeunes** » (5 réunions par an et un contact très régulier avec l'Education Nationale et les associations partenaires). Ce projet est ainsi mené, à l'appui d'une convention entre l'EPAGE et l'Education Nationale, en partenariat avec les acteurs du territoire (associations Colinéo, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la côte provençale l'Atelier Bleu, Maison Régionale de l'Eau, Ligue de l'Enseignement FAIL13, Planète Sciences Méditerranée, Naturoscope, Bureau des Guides GR 2013 et Collectif Gammare) et offre une diversité de propositions pédagogiques pour accompagner les enseignants et éducateurs, selon leurs besoins, dans la mise en œuvre d'un projet.

- Faire découvrir aux jeunes citoyens les cours d'eau locaux dans toutes leurs composantes
- Identifier la complexité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes
- Apprendre à respecter les ressources et les espaces naturels, avec leurs fragilités et richesses

Bilan 2022

- Conventions de partenariat entre l'EPAGE et ses partenaires associatifs
- Année scolaire 2021-2022 : **91 groupes** accompagnés (soit 1800 enfants sensibilisés) : 54 classes élémentaires, 30 classes collège/lycée, mais aussi un projet pilote de formation des équipes éducatives (9 animateurs accompagnés) de 7 accueils collectifs de mineurs sur Aubagne et Marseille
- Année scolaire 2022-2023 : **115 groupes** (56 classes élémentaires, 45 classes collège/lycée, 14 centres de loisirs).
- Chaque début d'année scolaire : sessions de **formation** avec les enseignants concernés ainsi qu'en interne avec les animateurs accompagnants des structures labellisées ISEF
- Ouverture de ce projet à l'échelle de la ville de Marseille pour les bassins côtiers et notamment le bassin des Aygaldes. Partenariat pilote avec les associations locales pour une collaboration technique (outils pédagogiques, sorties, etc.)

Perspectives 2023

- Poursuite du **partenariat** avec l'**éducation nationale**.
- **Adaptation** de l'**accompagnement** en fonction du besoin de l'enseignant (démultiplier l'action en formant et autonomisant).
- Retravail des **outils pédagogiques** après plusieurs années de retour d'expérience et dans le contexte de l'extension de l'offre « parcours pédagogique » au **bassin versant des Aygaldes** : actualisation et complétude de la **mallette numérique** ainsi que du **livret du jeune**
- Développement de l'offre pour l'**extra-scolaire**.
- **Déploiement des outils** pédagogiques auprès d'autres publics.

Bilan financier - chiffres clefs

Année scolaire 2021-2022 : 5 conventions de partenariat : 96 090 €
Année scolaire 2021-2022 : 6 conventions de partenariat : 123 946 €



Parcours
Pédagogique
Huveaune

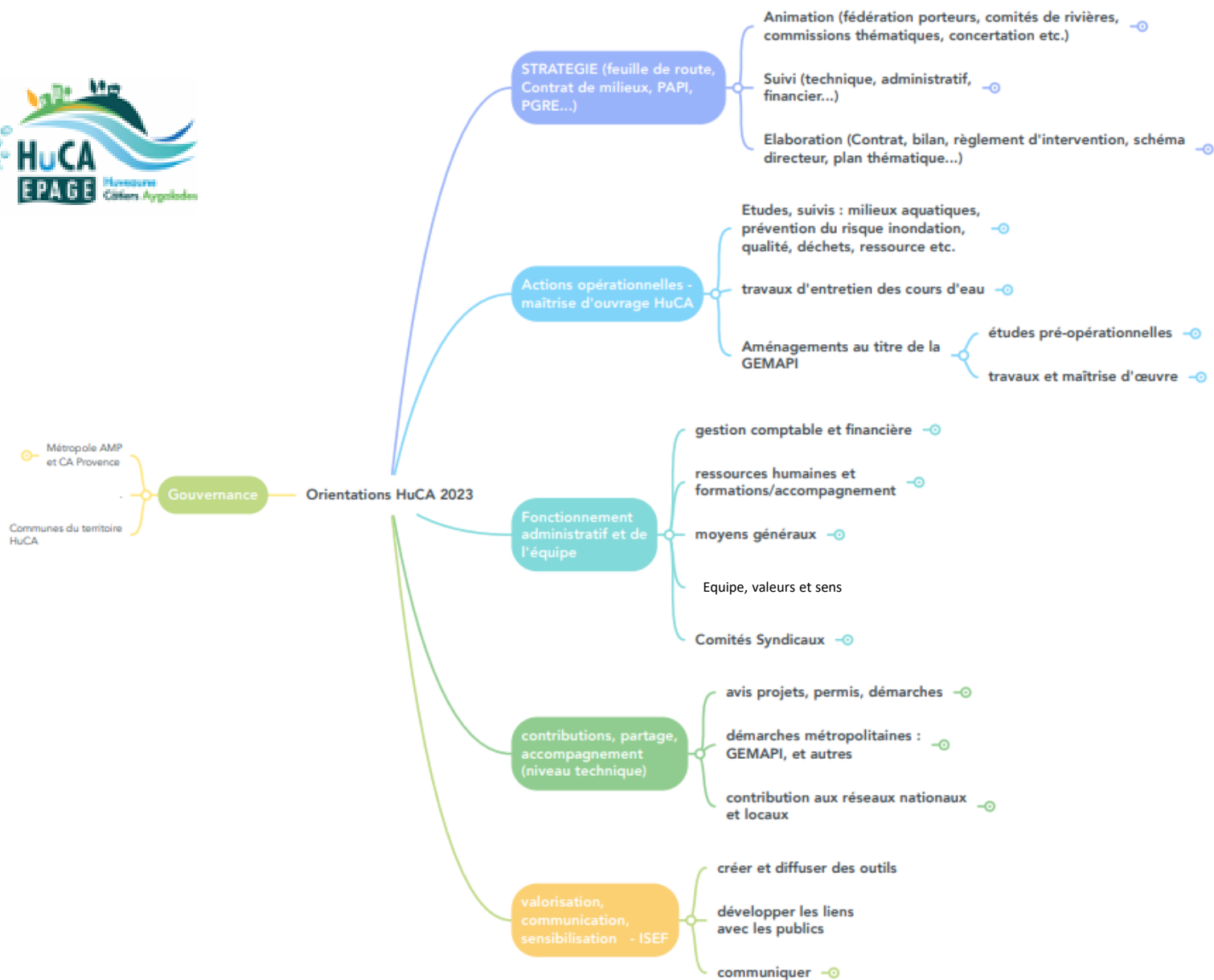


V – Les orientations budgétaires 2023



L'Huveaune à Marseille, Dromel

Les orientations en termes de dépenses pour l'année 2023 pour l'EPAGE HuCA s'articulent autour des différents axes d'intervention de l'EPAGE, des objectifs et des moyens à y allouer.



1. Dépenses prévisionnelles en section de fonctionnement - 2023

Fonctionnement / cadre de dépenses statutaires Les montants indiqués sont de "grandes enveloppes, qui seront affinées lors de l'établissement du Budget Primitif 2023)	Dépenses 2023	Informations relatives aux recettes (subventions)
Rémunération du personnel (frais et charges)	1 200 000€	À titre indicatif : 5 à 6 postes subventionnés par l'Agence de l'eau (cadre du Contrat de Rivière) et 3 postes subventionnés par l'Etat (cadre du PAPI) soit ≥ 200 000€ de recettes à percevoir en 2023 + Incluant les indemnités des élus
Charges à caractère général : location des locaux, charges associées, prestations informatiques (notamment du fait du détachement au réseau métropolitain)	550 000€	
Assistance juridique, sécurité Formation, accompagnement du personnel	25 000€	
Divers et autres actions PAPI de l'axe 1 (AMO, réseau sentinelle, repères de crue, Rex inondations)	80 000€	
Mise en œuvre du plan de communication, organisation de manifestations (visites terrain, Comités de Rivière, commissions, etc.)	30 000 €	
Mise en œuvre du volet ISEF (AMO phase 2, appels à projets et conventions dont mise en œuvre du parcours pédagogique, déploiement de la culture du risque)	350 000€	Autofinancement résiduel HuCA ≤30%
Qualité des cours d'eau et des eaux souterraines : - surveillance (bilans 24h, suivis ponctuels), études et réflexions. - démarches en lien avec les pollutions industrielles.	60 000 €	
Plan déchets Huveaune : pilotage démarche, prestation de ramassage de déchets sur lit et berges de l'Huveaune, Opération "Huveaune Propre" etc.	130 000 €	

2. Dépenses prévisionnelles en section de fonctionnement - 2023

Investissement Les montants indiqués sont de "grandes enveloppes, qui seront affinées lors de l'établissement du Budget Primitif 2023	Dépenses 2023	Statutaire	Délégation de compétence GEMAPI (dépense sur compte de tiers)	Autre cadre convention "hors GEMAPI" (commune, MAMP/voirie...) - (dépense sur compte de tiers)
Stratégie bassins versants : - AMO bilan-élaboration-animation : Contrat de Rivière, contrat de transition, PAPI, futur Contrat de Bassins versants - Démarche Pugette-mer	80 000€	x		
Stratégie / études BV : schémas directeurs BV ou <u>sous-bassins versants</u> (avant AVP), étude Zones d'Expansion des Crues, adaptation au changement climatique, études des écoulements de surface-eaux souterraines	400 000 €	x		
Stratégie Ressource en eau, démarche Plan de Gestion de la Ressource en Eau : études, concertation etc.	100 000€	x		
Réduction de vulnérabilité inondation : diagnostics et accompagnements travaux	350 000 €	x		
Entretien des cours d'eau GEMAPI : finalisation dossiers DIG/PPGE, travaux sur tous BV	850 000€	x		
Etudes techniques Gemapi, zones humides et/ou pré-opérationnelles sectorielles (jusqu'à l'AVP), toutes communes HuCA : La Penne sur Huveaune, Auriol centre-ville, Plan d'Aups, Ensues, Martigues, Sausset, Cassis, Marseille (Jarret, Grave, Barasse, etc.), Cuges les pins, La Ciotat, secteurs Aygalades	950 000 €	x		
Etudes, Maîtrise d'œuvre et travaux GEMAPI, à partir de la phase AVP : - Travaux Heckel-Marseille, Aubagne-centre ville, Camp de Sarlier phase 2, - Etudes et MOE sans travaux en 2023 : Aubagne, Marseille-Jarret, Marseille-Huveaune, Allauch/Plan de Cuques, Bouilladisse, Destrousse, Roquevaire, Saint-Zacharie etc.	6,2 M €		x	X Projets concernés en 2023 (Heckel-Marseille, Aubagne-Camp de Sarlier et Aubagne centre-ville)
Suivis-évaluation aménagements GEMAPI	100 000€	x		
Volet investissement de la mise en œuvre du plan déchets: études et travaux dispositif de piégeage	100 000€	x		
Travaux divers, d'urgence ou imprévus	50 000 €	x		

5.3 Remboursement de la dette

La dette du Syndicat au 01/01/2023 s'élèvera à **487 534.74€**.

Dans le cadre du Budget 2023 la somme de 39 167 € sera consacrée au remboursement de la dette dont 16 472 € pour les intérêts et 22 695 € pour le capital.

5.4 Recettes

5.4.1 Subventions

Comme déjà évoqué, les dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI sont associés à l'attribution de subventions.

Pour mémoire, au titre de l'ensemble du programme d'actions de phase 2 de Contrat de Rivière, l'EPAGE était éligible à 7,2 millions d'euros de subventions sur les 10 millions d'euros d'actions à engager, correspondant à une moyenne de 72% de subventions. Un certain nombre de ces actions sont toujours en cours. Le contrat de rivière de transition permet également de faire bénéficier l'EPAGE à l'appui d'un engagement contractuel notamment de l'Agence de l'eau. Dans le cadre du PAPI, sur les 7,4 millions d'euros d'actions à engager par ses soins, l'EPAGE est éligible à plus de 75% de subventions.

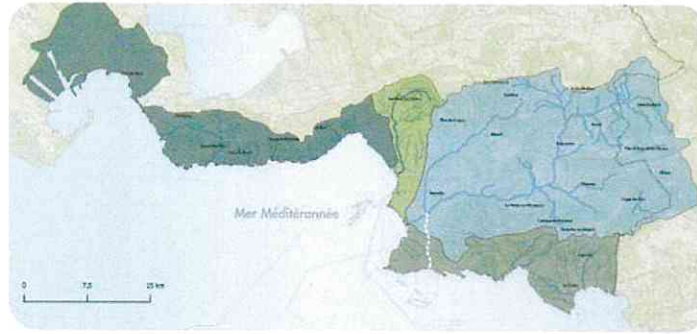
5.4.2 Contribution des membres au titre de l'année 2023

La contribution des membres de l'EPAGE pour l'année 2023 sera établie précisément dans le cadre du Budget Primitif. Pour mémoire, les statuts définissent un plafond de 10 000€ pour la contribution statutaire de la CA Provence Verte.

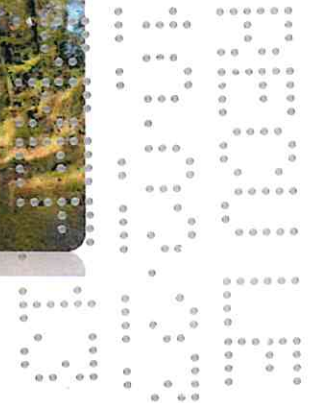
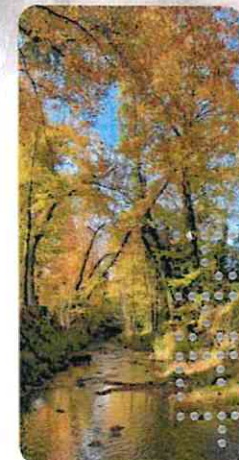
La contribution de la Métropole sera bien évidemment définie en concertation avec celle-ci, afin d'être en cohérence avec les autres dépenses de taxe GEMAPI effectuées aux autres Syndicats et Directions Métropolitaines. La contribution proposée sera celle associée à la mise en œuvre de la feuille de route 2023 projetée et à l'autofinancement résiduel nécessaire suite aux négociations par l'EPAGE des plans de financements avec ses autres partenaires. La feuille de route projetée à ce jour par l'EPAGE sera ainsi ajustée au besoin.

Au-delà de la contribution statutaire, les montants de la contribution annuelle de la Métropole dans le cadre de la convention de délégation sera ajustée en fonction des versements déjà sollicités et des dépenses prévues, ceci au titre de la compétence GEMAPI.

D'autres recettes seront perçues dans le cadre de conventions de transfert de compétence pour les volets ne pouvant être financés par la taxe GEMAPI des projets d'aménagements. A cet effet et à titre indicatif et non exhaustif, une contribution de la Métropole est attendue pour financer l'autofinancement résiduel et la TVA du volet "voirie, éclairage etc." Du projet Heckel à Marseille. De même concernant la Ville d'Aubagne et le projet GEMAPI d'aménagement des berges de l'Huveaune dans le centre-ville.



L'EPAGE HuCA vous souhaite une très belle année 2023 !



E-mail : contact@epagehuca.fr

Tel : 04 42 62 85 13

Adresse postale : 932 avenue de la Fleuride – ZI les Paluds - 13400 Aubagne

Pour les visiteurs : 111 rue du dirigeable - ZI les Paluds - 13400 Aubagne

